



VILLE DE VILLEJUIF
DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - ARRONDISSEMENT DE L'HAY-LES-ROSES

COMPTE RENDU DETAILLE
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2016

L'an deux mille seize, le vingt mai, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Franck LE BOHELLEC, Maire. La séance est ouverte à 20h00.

PRESENTS : M. LE BOHELLEC, Mme DUBOILLE, M. VIDAL, M. CARVALHO, Mmes LOUDIERE, OUCHARD, MM. DUCELLIER, CAPORUSSO, Mme CASEL, MM. MONIN, BOUNEGTA, Mmes GRIVOT, GANDAIS, M. HAREL, Mmes LAMBERT-DAUVERGNE, ARLE, ANREP-LE BAIL, MM. LIPIETZ, MOSTACCI, Mme YAPO, M. STAGNETTO, Mmes DUMONT-MONNET, BOYER, M. MILLE, Mmes THOMAS, BERTON, M. LCAVELIER, Mme HAMIDI, M. FERREIRA NUNES, Mmes CORDILLOT, DA SILVA PEREIRA, M. PERILLAT-BOTTONET, Mme LEYDIER, M. LAFON, Mme TAILLE-POLIAN, M. BADEL (*retardé, arrivé à 20h37, absent pour l'adoption des comptes rendus des séances précédentes, l'examen des décisions, le vote des délibérations n°50 à 53/2016*).

ABSENTS REPRESENTES PAR POUVOIR :

M. OBADIA	par Mme GRIVOT
Mme CASEL	par M.MONIN (<i>à partir de 00h55</i>)
Mme TIJERAS	par M.HAREL
Mme LAMBERT-DAUVERGNE	par M.LIPIETZ (<i>à partir de 01h00</i>)
M. YEBOUET	par Mme ANREP-LE BAIL
Mme YAPO	par Mme DUMONT-MONNET (<i>à partir de 01h15</i>)
Mme BOYER	par M.STAGNETTO (<i>à partir de 01h50</i>)
M. BOKRETA	par M.DUCELLIER
M. LCAVELIER	par M. FERREIRA NUNES (<i>à partir de 22h49</i>)
Mme HAMIDI	par Mme THOMAS (<i>à partir de 00h34</i>)
Mme PIDRON	par Mme DUBOILLE
M. GIRARD	par Mme TAILLE-POLIAN
Mme KADRI	par Mme DA SILVA PEREIRA
M. BULCOURT	par M. PERILLAT-BOTTONET

ABSENTS NON REPRESENTES : M. GABORIT

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil. M. HAREL a été désigné pour remplir cette fonction, qu'il a acceptée.

République Française
Liberté + Egalité + Fraternité

Hôtel de Ville
Esplanade Pierre-Yves-Cosnier
94807 Villejuif Cedex

Tél. 01 45 59 20 00
Fax 01 45 59 23 33

www.villejuif.fr

Ordre du jour

Compte-rendu de la séance précédente du 21 mars 2016.....	4
Compte-rendu de la séance précédente du 08 avril 2016.	4
Liste des Décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.	5
1. Délibération n° 50/2016 : Demande de protection fonctionnelle de Mme Annie GRIVOT, adjointe au maire en charge du logement, suite à son agression le 19 avril 2016.(rapport n° 16-05-105)	5
2. Délibération n° 51/2016 : Redéfinition des commissions du conseil municipal - Election de leurs membres.(rapport n° 16-05-01).....	8
3. Délibération n° 52/2016 : Désignation des représentants du conseil municipal aux conseils d'écoles de la commune.(rapport n° 16-05-03).....	9
4. Délibération n° 53/2016 : Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du collège Karl Marx.(rapport n° 16-05-04).....	10
5. Délibération n° 54/2016 : Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration de la société d'aménagement et de développement des villes et du département du val de marne (SADEV'94) et désignation d'un membre à l'assemblée générale (rapport n° 06-05-05)	10
6. Présentation du diagnostic local de sécurité et des éléments de la stratégie territoriale de sécurité et prévention de la délinquance (STSPD).	11
7. Délibération n°55/2016 : 1/ Approuve le projet de déclassement du domaine public communal d'une partie de la rue de la Commune et décide le lancement de l'enquête publique préalable - 2/ Valide le principe de la cession au profit de la SADEV 94 d'une parcelle de terrain de 1,086 m ² à provenir du domaine public déclassé rue de la Commune sous réserves de l'avis favorable du commissaire enquêteur et après enquête publique préalable.(rapport n° 16-05-213)	22
8. Délibération n°56/2016 : Sinistre incendie hôtel de ville - Autorisation donnée à MMA d'acquitter directement une facture de la société UNIPROMOTION.(rapport n° 16-05-101)	22
9. Délibération n°57 : Modification de la composition du capital de la SEMGEST - Approbation des résolutions votées en Assemblée générale extraordinaire le 16 mars 2016.(rapport n° 16-05-104)	23
10.Délibérations n°58/2016 à 59/2016 : Garantie communale pour deux prêts contractés par l'immobilière 3F, auprès de la caisse des dépôts et consignations, d'un montant total de 2.739.000 euros, pour l'acquisition en VEFA de 20 logements au 90 avenues de paris à Villejuif.(rapport n° 16-05-103).....	24
11.Délibération n°60/2016 : Maintien de la garantie d'emprunts suite au transfert au profit de la Société NOVIGERE de deux prêts consentis initialement par le Crédit Foncier de France à la Société BATIGERE SAREL.(rapport n° 16-05-106)	25
12.Délibération n°61/2016 : Convention entre la ville et le conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement du Val-de-Marne (C.A.U.E. 94) relative aux permanences assurées par un architecte conseil en direction des villejuifois et des services municipaux.(rapport n° 16-05-201).....	26
13.Délibérations n°62/2016 à 63/2016 : Autorisation de captation par le Maire de biens sans maître revenant de plein droit à la commune - propriété située 5 rue Danton , cadastrée section N numéro 219 - terrain situé 2 avenue du Président Salvador Allende, cadastré section I numéro 100.(rapport n° 16-05-205)	26
14.Délibération n°64/2016 : Décide la cession au profit des consorts Stancou, Meynier et Medaci de la parcelle de terrain située 24 allée Alphonse DAUDET à Villejuif, cadastrée section H numéro 88 pour 150 m ² au prix de 103 000 euros, dont 3 000 euros de commission due à l'Agence Century 21.(rapport n° 16-05-204)	27
15.Rapport n°65/2016 : Décide la cession au profil de Monsieur Olivier Martin ou de toute personne physique ou morale qui se substituerait soit en totalité soit en partie, de la propriété située 25 rue Daniel Féry à Villejuif, cadastrée section BE numéro 124 au prix de 450 000 euros.(rapport n° 16-05-206)	27

16.Délibération n°66/2016 : Décide la cession au profit de la SCI BABIDUTOT du lot 4 de volume de l'ensemble immobilier situé au 11 à 13 rue Marcel Paul et 118 rue Ambroise Croizat, cadastré section E numéro 76 au prix de 225 000 euros .(rapport n° 16-05-208)	28
17.Délibération n°67/2016 : Approbation du permis de végétaliser l'espace public villejuifois.(rapport n° 16-05-202).....	29
18.Délibération n°68/2016 : Convention de partenariat avec le Conseil départemental du Val-de-Marne pour la gestion du canal humide planté et des réseaux entre la ZAC des hautes-Bruyères et le Parc départemental des Hautes Bruyères à Villejuif.(rapport n° 16-05-203).....	33
19.Délibération n°69/2016 : Adoption d'un projet de convention type relative au dispositif de conteneurs enterrés de collecte des ordures ménagères.(rapport n° 16-05-207)	33
20.Délibération n°70/2016 : Reprographie par l'imprimerie municipale de supports de communication au bénéfice des associations.(rapport n° 16-05-303)	34
21.Rapport n°71/2016 : Initiation au codage informatique sur le temps de la pause méridienne - approbation et signature d'une convention avec FAP-EFREI.(rapport n° 16-05-301)	38
22.Délibération n°72/2016 : Aide à la création et diffusion ainsi qu'à l'éducation artistique du théâtre Romain Rolland (TRR) - Attribution d'une subvention et approbation et signature de la convention afférente.(rapport n° 16-05-304)	39
23.Délibération n°73/2016 : Attribution d'une subvention au théâtre Romain-Rolland pour la tenue du 2ème festival des arts de rue « A pleine rue » 2016 - Approbation et signature de la convention afférente.(rapport n° 16-05-305)	41
24.Délibération n°74/2016 : Convention portant organisation et fonctionnement d'un service d'aide médicale initiale (SAMI) entre la commune de Villejuif et l'amicale des médecins de ville de Villejuif - année 2016 - approbation et signature.(rapport n° 16-05-302)	43
25.Délibération n°75/2016 : Création d'un comité consultatif relatif aux emprunts toxiques et désignation des conseillers municipaux membres.(rapport n° 16-05-102).....	45
26.Vœux	50

Monsieur le Maire

Avant d'aborder l'ordre du jour, je dois vous annoncer que Madame DUMONT-MONNET rejoint le groupe NDPV. Par ailleurs, une demande d'amendement sera présentée lors de la prochaine conférence des présidents par Monsieur HAREL pour sa réintégration au sein de l'Union Citoyenne.

Monsieur HAREL

J'ai dû créer mon propre groupe pour pouvoir signer mes tribunes. Cependant, à aucun moment, je n'ai quitté l'Union Citoyenne à laquelle j'ai beaucoup contribué depuis 20 ans.

Monsieur le Maire

Ce point fera l'objet d'un débat en conférence des présidents.

Monsieur VIDAL

Dois-je en conclure que Monsieur HAREL va voter le budget ?

Monsieur HAREL

J'ai voté le budget sans aucune hésitation.

- **Compte rendu de la séance précédente du 21 mars 2016.**

Monsieur le Maire

Avez-vous des remarques ?

Madame CORDILLOT

En page 35, Monsieur VIDAL prend l'engagement que le rapport hommes-femmes sera présenté lors de la prochaine séance. Or cette présentation n'a toujours pas eu lieu.

Monsieur le Maire

Ce rapport est en cours de rédaction. Il sera examiné lors du Conseil du 24 juin.

Monsieur le Maire met le compte rendu aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

- **Compte rendu de la séance précédente du 8 avril 2016.**

Monsieur HAREL

En page 25, je propose la modification suivante : « *La dette cumulée à l'échelle mondiale augmente de 8 milliards de dollars par 24 heures* ».

Monsieur le Maire met le compte rendu aux voix.

**ADOPTION, A L'UNANIMITE
avec la correction demandée**

- **Liste des Décisions prises sur le fondement de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales.**

Madame CORDILLOT

Je m'interroge sur l'augmentation des tarifs. Aucun pourcentage d'augmentation n'est indiqué concernant les tarifs des cimetières et les locations des équipements sportifs. Pouvez-vous nous apporter une précision ?

Par ailleurs, une série d'arrêtés abroge des dispositions relatives au droit de préemption de la Ville. Le premier concerne l'arrêté pour l'acquisition par préemption de lots au 115 avenue de la République. Pouvez-vous nous préciser quelles sont les intentions sur cette propriété, qui correspond à l'ancienne clinique des Peupliers ? Ne craignez-vous pas que les nuisances auxquelles ces arrêtés de préemption avaient permis de mettre fin ne recommencent ? Vous avez également abrogé la préemption sur plusieurs lots rue Barbusse. Pouvez-vous nous en indiquer le fondement ?

Monsieur VIDAL

S'agissant des tarifs des cimetières, nous n'appliquons pas de pourcentage d'augmentation. Nos services ont mené une étude sur les tarifs pratiqués dans les communes de l'ancienne CAVB. Nous avons décidé de nous aligner sur la moyenne de ces tarifs, ce qui conduit à une augmentation dans certains cas et à une diminution dans d'autres cas.

Monsieur le Maire

Nous n'avons pas modifié la tarification des équipements sportifs.

Concernant les préemptions, dans l'un des deux cas, la Ville a perdu une procédure en justice. L'autre bien concerne un appartement qui se trouvait dans un état d'insalubrité totale. Je vous apporterai une réponse écrite.

Madame CORDILLOT

Les réponses seront-elles annexées au compte rendu ?

Monsieur le Maire

Oui.

DONT ACTE

1. Délibération n° 50/2016 : Demande de protection fonctionnelle de Mme Annie GRIVOT, adjointe au maire en charge du logement, suite à son agression le 19 avril 2016 (rapport n°16-05-105)

Monsieur MILLE

Madame K. vit seule avec ses deux enfants dans un logement T2 du parc privé depuis le 1^{er} mai 2014. Une demande de logement en cours de validité a été enregistrée le 12 novembre 2015. Elle s'est présentée au service logement le vendredi 15 avril 2016, à 16 heures, avec ses deux enfants, sans avoir pris de rendez-vous. Elle a été reçue par un conseiller au Logement. Énervée, elle a rapidement adopté un ton virulent et a exigé d'être reçue sans délai par Madame GRIVOT, adjointe au Maire en charge du logement ou par Monsieur le Maire. À cet effet, un rendez-vous lui a été fixé

le mardi suivant, le 19 avril à 14 heures 30. Madame K. est venue accompagnée à ces rendez-vous de son ex-compagnon, ses enfants et une amie. Le ton est une nouvelle fois monté. Dans cette situation, l'entretien a dû être interrompu. Après avoir tenu des propos désobligeants, voire diffamatoires à l'encontre de Madame GRIVOT, Monsieur K a alors fait le geste de soulever une poussette vide au-dessus de la tête de Madame GRIVOT. Celle-ci n'a pas été touchée, mais l'intention de nuire à son intégrité physique semble établie.

Madame GRIVOT a déposé plainte pour ces faits le 20 avril 2015, au commissariat du Kremlin-Bicêtre et a demandé la protection fonctionnelle à la Ville.

Ces injures et menaces s'adressent directement et personnellement à Madame GRIVOT, en raison de sa fonction d'adjointe au Maire en charge du logement de la Ville de Villejuif.

Le Code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement, les articles L. 2123-34 et L. 2123-35, organise un droit à la protection fonctionnelle pour les élus municipaux, à l'instar de ce qui existe pour les agents publics.

Aux termes de l'article L. 2123-35 susvisé : « *La commune est tenue de protéger le maire ou les élus municipaux le suppléant ou ayant reçu délégation contre les violences, menaces ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté* ».

Je demande donc au Conseil municipal d'accorder la protection fonctionnelle à Madame GRIVOT.

La première commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire

En réponse à la question posée par Madame DA SILVA PEREIRA, je vais donner lecture d'un document portant sur la protection fonctionnelle :

« Protection accordée à Monsieur le Maire, Madame DUMONT-MONNET et Monsieur BOUNEGTA par délibération n° 202-2014 du 5/11/2014.

Prise en charge par la commune des honoraires du Cabinet Seban pour représenter les élus qui se sont constitués partie civile contre l'auteur de l'agression à hauteur de 2 340 euros TTC. Remboursement intégral par notre assurance protection juridique fonctionnelle Juridica, à travers le courtier Aster.

Protection accordée à Madame DUBOILLE et Monsieur OBADIA par délibération n° 42-2015 du 22/05/15

Pas de frais exposés par la commune, car pas de procédure judiciaire. Si l'auteur des faits doit être retrouvé et qu'une procédure judiciaire est engagée, la commune couvrira dans une certaine mesure les frais de justice et Madame DUBOILLE et de Monsieur OBADIA.

Protection accordée à Monsieur STAGNETTO par délibération n° 129-2015 du 22/11/15

Pas de frais exposés par la commune pour le moment, a priori en l'absence de poursuite pénale. Indemnisation à hauteur de 267,48 euros concernant les dégradations de son véhicule par l'assureur responsabilité civile de la commune Aréas à travers le courtier PNAS. Si une procédure judiciaire est engagée, la commune couvrira dans une certaine mesure les frais de justice de Monsieur STAGNETTO.

Concernant la prise en charge des frais de justice par la commune, il convient de préciser qu'à l'occasion de l'octroi de la protection fonctionnelle, les élus ont le choix entre prendre l'avocat de leur choix ou prendre celui de l'assureur Juridica. Si le choix se porte sur l'avocat de l'assureur, les honoraires de ce dernier sont intégralement pris en charge par l'assureur. Si l'élu prend l'avocat de son choix, la commune prend en charge ses honoraires dans une certaine mesure, par référence aux honoraires du marché de prestation juridique de la commune, tel qu'il ressort de la jurisprudence en la matière. L'assurance rembourse ensuite à la commune tout ou partie de ses frais, selon les limites d'indemnisation. A titre d'exemple : 1 375 euros TTC par élu pour une représentation devant les juridictions du premier degré. Il peut être précisé que la loi Déontologie, et plus particulièrement son article 20, est venue préciser la portée de la protection fonctionnelle pour les agents publics. A cette fin, un décret en Conseil d'Etat doit être pris afin de préciser les conditions et les limites de la prise en charge par la collectivité publique au titre de la protection des frais exposés dans le cadre d'instances civiles ou pénales. A terme, il apparaît probable que la prise en charge des frais de justice par la commune pour les élus se fera sur la base de ce décret. »

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Nous apprenons, à travers ce dossier, que Madame GRIVOT est adjointe en charge du logement. Les délégations ont été modifiées. Nous avons appris dans le VNV que Monsieur VIDAL était en charge des travaux. Or le Conseil n'a pas été informé officiellement des nouvelles délégations.

Monsieur le Maire

Les arrêtés ont été pris. La publication sur le site de la ville est en cours. Une communication en Conseil était prévue, mais le document final n'est pas terminé. L'information paraîtra dans le prochain numéro du VNV. Elle vous sera communiquée en début de semaine prochaine.

Madame DA SILVA PEREIRA

Pourquoi ne nous les communiquez-vous pas maintenant ?

Monsieur le Maire

Je ne veux pas faire d'erreur dans les libellés.

Madame LEYDIER

Nous ne savons pas à quels élus nous devons nous adresser sur certains dossiers, ce qui est regrettable.

Monsieur HAREL

Vous vous adresserez à la majorité municipale. Vous obtiendrez des réponses en fonction des compétences de chacun.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
5 ABSTENTIONS (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET avec mandat,
Mme DA SILVA PEREIRA avec mandat)
Mme GRIVOT ne prend pas part au vote

2. Délibération n° 51/2016 : Redéfinition des commissions du conseil municipal - Election de leurs membres (rapport n° 16-05-01)

Monsieur le Maire

Nous avons tenu compte de la nouvelle organisation de l'administration. Certains libellés ont été modifiés.

S'agissant de la majorité, les changements par rapport à la composition initiale sont les suivants :

Monsieur DUCELLIER passe de la première à la deuxième commission ;

Madame PIDRON passe de la troisième à la deuxième commission ;

Monsieur MONIN passe de la deuxième à la troisième commission.

Les autres groupes souhaitent-ils des modifications dans leur représentation, sachant que chaque commission doit compter au moins 15 membres ?

Monsieur HAREL

Je demande à faire partie de la première commission. Madame TIJERAS et Madame ARLE restent membres de la deuxième commission.

Monsieur LIPIETZ

Madame LAMBERT-DAUVERGNE demande à passer de la troisième à la deuxième commission.

Monsieur le Maire

Une place en première commission doit être libérée par un membre de la majorité.

Madame ANREP-LE BAIL donne son accord.

Les vice-présidents des commissions seront désignés lors de la prochaine séance.

La première commission est composée de : MM. CARVALHO, BOKRETA, MILLE, Mmes DUMONT-MONNET, GRIVOT, M. VIDAL, Mme LOUDIERE, MM. LECAVELIER, LIPIETZ, STAGNETTO, LAFON, BADEL, PERILLAT-BOTTONET, HAREL.

La deuxième commission est composée de : Mme GANDAIS, MM. YEBOUET, BOUNEGTA, Mme PIDRON, M. MOSTACCI, Mmes LAMBERT-DAUVERGNE, TIJERAS, CASEL, M. FERREIRA NUNES, Mmes HAMIDI, ARLE, CORDILLOT, LEYDIER, KADRI, TAILLEPOLIAN, M. DUCELLIER.

La troisième commission est composée de : Mme OUCHARD, M. MONIN, Mme YAPO, M. OBADIA, Mmes DUBOILLE, BERTON, M. CAPORUSSO, Mmes BOYER, ANREP-LE BAIL, THOMAS, M. BULCOURT, GIRARD, Mme DA SILVA PEREIRA, M. GABORIT.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

3. Délibération n° 52/2016 : Désignation des représentants du conseil municipal aux conseils d'écoles de la commune (rapport n° 16-05-03)

Monsieur le Maire

Voici la liste des représentants proposée par la majorité :

Ecole Louis Pasteur : Titulaire Mme ANREP-LE BAIL, Suppléant M. MOSTACCI ;

Ecole Irène Joliot-Curie : Titulaire M. FERREIRA NUNES, Suppléante Mme OUCHARD ;

Ecole Paul Vaillant-Couturier : Titulaire M. LECAVELIER, Suppléant Mme DUBOILLE

Ecole Marcel Cachin : Titulaire Mme ANREP-LE BAIL, Suppléante Mme BERTON ;

Ecole Paul Langevin : Titulaire Mme BERTON, Suppléante Mme OUCHARD :

Ecole Maximilien Robespierre : Titulaire M. MOCTACCI, Suppléant M. YEBOUET ;

Ecole Henri Wallon : Titulaire Mme CASEL, Suppléant M. BOUNEGTA ;

Ecole Robert Lebon : Titulaire Mme OUCHARD, Suppléant M. BOKRETA :

Ecole Jean Vilar : Titulaire M. DUCELLIER, Suppléant Mme ANREP-LE BAIL ;

Ecole des Hautes-Bruyères : Titulaire Mme DUMONT-MONNET, Suppléant M. MOSTACCI ;

Ecole maternelle Karl Marx : Titulaire Mme ANREP-LE BAIL, Suppléante Mme DUMONT-MONNET ;

Groupe scolaire George Sand : Titulaire M. BOUNEGTA, Suppléant M. DUCELLIER :

Ecole maternelle Fernand Pelloutier : Titulaire M. MONIN, Suppléante Mme PIDRON.

Madame LEYDIER

Tous les Conseillers de la majorité ne figurent pas dans cette liste.

Monsieur le Maire

Tout à fait. C'est un choix de la majorité.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITÉ

8 ABSTENTIONS (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET avec mandat, Mme DA SILVA PEREIRA avec mandat, Mme TAILLE-POLIAN avec mandat, M. LAFON)

8 CONTRE (Mme LEYDIER, Mme HAMIDI, Mme BOYER, M. STAGNETTO, Mme THOMAS, Mme GANDAIS, M. LIPIETZ, Mme LAMBERT-DAUVERGNE)

4. Délibération n° 53/2016 : Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du collège Karl Marx (rapport n° 16-05-04)

Monsieur le Maire

Nous proposons comme titulaire Monsieur CAPORUSSO et comme suppléant Monsieur LECAVELIER.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITÉ

8 ABSTENTIONS (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET avec mandat, Mme DA SILVA PEREIRA avec mandat, Mme TAILLE-POLIAN avec mandat, M. LAFON)
8 CONTRE (Mme LEYDIER, Mme HAMIDI, Mme BOYER, M. STAGNETTO, Mme THOMAS, Mme GANDAIS, M. LIPIETZ, Mme LAMBERT-DAUVERGNE)

5. Délibération n° 54/2016 : Désignation des représentants de la commune au conseil d'administration de la société d'aménagement et de développement des villes et du département du val de marne (SADEV'94) et désignation d'un membre à l'assemblée générale (rapport n° 16-05-05)

Monsieur le Maire

Auparavant, j'étais le titulaire, tandis que Madame GANDAIS était la suppléante. Qui se porte candidat ?

Madame GANDAIS

Je voudrais expliquer ce à quoi doit s'attendre la personne qui représentera la Ville au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale de la SADEV. La dernière fois que j'y ai siégé, le vote des comptes de la SADEV était à l'ordre du jour. J'ai dû m'abstenir de voter les comptes. La SADEV nous devait entre 2 et 3 millions d'euros issus de la clôture des ZAC. Or la SADEV ne voulait pas nous restituer cette somme, sous prétexte que nous tardions à mettre en œuvre la ZAC Aragon. Ces manières paraissent cavalières de la part d'une société de cette importance.

Ces sommes, qui n'ont pas été versées en 2015, le seront-elles en 2016 ?

Monsieur le Maire

Je vous répondrai ultérieurement. Qui se porte candidat ?

Monsieur MOSTACCI et Monsieur HAREL annoncent leur candidature.

Il est convenu de procéder à un vote à main levée.

Monsieur le Maire annonce les résultats suivants :

Monsieur LE BOHELLEC titulaire, et Monsieur MOSTACCI suppléant : 11 voix.

Monsieur LE BOHELLEC titulaire, et Monsieur HAREL suppléant : 13 voix.

Sont élus pour siéger au conseil d'administration de la SADEV'94 Monsieur LE BOHELLEC (titulaire) et Monsieur HAREL (suppléant). Monsieur HAREL, représentant suppléant au conseil

d'administration de la SADEV'94, est également désigné comme représentant de la Ville au sein de l'Assemblée générale.

6. Présentation du diagnostic local de sécurité et des éléments de la stratégie territoriale de sécurité et prévention de la délinquance (STSPD).

Monsieur le Maire

Je vais suspendre la séance afin de permettre au représentant du cabinet SPALLIAN de présenter le diagnostic.

La séance est suspendue de 20 heures 40 à 21 heures 05.

Monsieur BADEL

Je partage le diagnostic et les axes du plan de lutte contre la délinquance dans les grandes lignes. En revanche, l'approche semble très généraliste. Rien n'est précisé en termes de mise en œuvre par les différents acteurs. Aucune action précise ou mesure n'est détaillée. J'attends avec impatience de connaître les actions envisagées, le calendrier de mise en œuvre, les moyens dévolus, et l'articulation entre la police municipale et la police nationale en matière de répression. Sur les aspects de prévention, qu'envisagez-vous de mettre en place ? Quel rôle va jouer le service jeunesse ? Quelles compétences seront mises en œuvre ?

Madame DA SILVA PEREIRA

Ne disposant pas d'autres éléments que le PowerPoint qui a été distribué ce soir, je risque de reprendre des questions auxquelles il a été répondu pendant la présentation.

Nous avons attendu, exigé, demandé ce diagnostic. On nous répondait qu'il n'était pas terminé. Il a été discuté, puis retravaillé. Nous sommes très déçus. Nous pensions aborder la question de la tranquillité dans sa dimension globale. Nous n'avons eu qu'une présentation du diagnostic et des axes de la stratégie territoriale. Chaque groupe aurait dû être destinataire du diagnostic complet. Chaque élu aurait dû disposer d'une synthèse. Ce diagnostic ne comprend rien de nouveau.

Nous aurions dû examiner un rapport sur le CLSPD, pour connaître sa composition et son organisation. Nous ne pouvons pas accepter qu'il ne comprenne que trois représentants de l'opposition. Chaque groupe a le droit et le devoir d'en être membre. Monsieur le Maire, vous aviez annoncé que vous feriez mieux que vos prédécesseurs en matière de transparence. Il n'en est rien, y compris s'agissant de cet élément affiché comme votre priorité.

Nous proposons que chaque groupe et les élus qui ne sont pas membres de groupes soient représentés dans le CLSPD, comme c'était le cas précédemment. Nous voulons connaître les associations et les partenaires qui en seront membres.

Nous proposons qu'un rapport soit examiné en Conseil avant le prochain CLSPD. Nous n'acceptons pas que celui-ci soit entériné uniquement par un arrêté municipal, ce qui constituerait un mépris de la démocratie et un affront à l'égard des élus.

Nous ne connaissons pas les missions et les orientations de la police municipale, alors que vous procédez à des recrutements. Vous avez augmenté les salaires. Or ni les Villejuifois, ni les élus ne savent à quoi ils sont payés, à part dresser des PV et sécuriser les événements. Nous ne disposons d'aucune information sur les amplitudes ni sur leur éventuel armement. Vous aviez pris un

engagement. Vous avez menti et vous nous méprisez, comme si nous ne pouvions pas réfléchir ensemble sur une question aussi cruciale que la tranquillité, qui mobilise des moyens financiers et humains. Cette question nécessite d'être traitée avec humilité.

Le CLSDP et sa stratégie sont inscrits dans le contrat de ville voté en juin 2015. La tranquillité et la sécurité y sont une priorité. Les axes du contrat de ville ont été repris dans la présentation. Au nom de quoi n'auriez-vous pas à présenter en Conseil un rapport sur la stratégie afin qu'elle s'intègre dans le contrat de ville et qu'elle soit connue de tous ?

Rien ne fait apparaître dans ce diagnostic le besoin d'une police municipale ou de vidéosurveillance sur la voie publique plutôt que des médiateurs et acteurs de prévention. Nous ne connaissons pas les sources des chiffres en dehors de ceux émanant de la police.

S'agissant du diagnostic, avec quels partenaires et avec qui avez-vous travaillé ? Quels agents ont été interviewés ? Quels partenaires, associations ou Villejuifois ont été impliqués ? Nous avons l'impression qu'il n'a été travaillé ni de manière transversale en interne, ni avec les partenaires. Il n'est question que des « *plaintes des Villejuifois* ». Je vous renvoie à la construction du diagnostic sur les médiateurs élaboré par OPTIMA, qui a été travaillé par tous.

Dans le schéma de gouvernance du CLSPD, vous supprimez les cellules de veille par quartier, ce qui signifie qu'en dehors d'un CLSPD par an, les associations et les habitants ne seront pas associés à ce travail et ne seront pas acteurs pour élaborer des actions de prévention ou autour du bien vivre ensemble.

Les trois axes prioritaires reprennent ceux proposés par l'Etat. En revanche, les actions sont bien de votre ressort. Ces actions sont souvent connues. Pour autant, quels moyens humains et financiers sont prévus ? Que signifient réellement certaines de ces actions ? Vous faites peu de place à la prévention et à la médiation. Vous occultez la question de l'habitat et du cadre de vie.

Sur l'axe 1, quels moyens allez-vous déployer pour la prévention à destination de la jeunesse ? Depuis deux ans, vous avez quasiment détruit le service jeunesse, qui n'a plus de lisibilité. Vous avez supprimé le Conseil local de la jeunesse et supprimé les CRèS. Les structures ouvertes ne mènent pratiquement plus d'actions. Comment allez-vous mettre en œuvre des actions de prévention alors que vous avez supprimé cet outil essentiel qu'est le service jeunesse ?

Que signifie un Conseil des droits et des devoirs des familles ? Il est obligatoire pour les villes de plus de 50 000 habitants. Je ne voudrais pas qu'il devienne un outil de moralisation et de culpabilisation des parents.

En matière de prévention à la récidive, devons-nous comprendre que Villejuif accueillera des Travaux d'Intérêts Généraux (TIG) ? Il faudrait alors prévoir des formations à l'accueil de ces jeunes.

S'agissant de l'axe 2, notre territoire accueille une maison de la justice et du droit et des associations qui travaillent dans le domaine de l'accès au droit. Vous évoquez le suivi et l'accompagnement de victimes. J'espère que cette action sera menée en lien avec la psychologue mise à disposition au commissariat. Je regrette que la Ville ne dispose plus de correspondant de parquet depuis deux ans. Il était précieux pour les Villejuifois victimes.

Concernant les dispositifs de médiateurs et d'accès au droit, la présentation reste floue. Vous aviez promis la mise en place d'une police municipale et d'un service de médiation. Or seule la police est devenue une réalité. Le rapport ne mentionne pas les éducateurs spécialisés de la Ville.

Vous envisagez de développer la citoyenneté. Le Conseil local de la jeunesse étant supprimé, où en sont les Conseils des enfants ? La citoyenneté implique aussi la participation des habitants à la vie de la cité. Vous ne proposez rien d'innovant. Les Conseils citoyens sont imposés par la loi. Les concertations se transforment en réunions d'information, sans qu'elles soient ouvertes largement au public. La citoyenneté repose aussi sur un tissu associatif, dans sa diversité. Vous choisissez arbitrairement celles qui vous conviennent. Vous décidez seuls ce qui relève de l'intérêt et méprisez tout ce qui se rapproche de l'éducation populaire qui offre une réflexion sur le monde. Les Villejuifois doivent savoir que vous avez décidé de retirer un certain nombre de moyens dans ces domaines, voire d'exclure des associations de la fête de la ville.

S'agissant de la tranquillité publique, que signifie la promotion de la « *solidarité de voisinage* » ? Dans certaines villes, une telle démarche s'est transformée en de la surveillance, voire en délation.

Monsieur le Maire

Je vous demande de conclure.

Madame DA SILVA PEREIRA

Il est question de vidéo sur la voie publique, mais plus aux abords des transports ou dans le parking souterrain. Je vous invite à lire les écrits de Laurent Muccielli, qui constate que ces installations coûtent très cher et sont peu efficaces. La vidéosurveillance est souvent détournée de sa première destination pour servir à verbaliser encore plus, ce qui est sans aucun rapport avec la réduction du sentiment d'insécurité.

J'espère que vous répondrez à mes questions et à mes doutes. A ce stade, nous ne disposons pas d'éléments suffisants, comme si vous aviez des choses à cacher. Peut-être n'avez-vous pas de vision assez claire sur ce sujet.

J'attends un vrai débat et le CLSPD pour enfin obtenir des chiffres et connaître la façon dont vous déclinerez ces actions.

Madame GANDAIS

Le groupe Avenir à Villejuif a participé au comité de pilotage dans la phase du diagnostic. Nous avons pu constater que le cabinet SPALLIAN était allé à la rencontre de l'ensemble de la vie villejuifoise, dont les acteurs associatifs. Il préconise de s'appuyer sur eux pour conforter des actions de prévention. Le diagnostic ne pose pas de difficulté.

En revanche, le budget 2016 ne tient aucun compte des orientations préconisées. Il ne donne pas la part belle à la prévention, aux associations de proximité et à toutes celles et ceux qui sont capables de proposer des activités aux jeunes : aides au devoir, activités artistiques. Les associations à caractère artistique sont bannies de la vie de Villejuif. Les artistes regroupés au sein du Chêne ne se voient plus rien proposer. En novembre 2015, quand nous avons décidé de la cession du 131, avenue de Paris, la municipalité avait pris l'engagement de trouver des solutions pour le Chêne. J'ai appris que vous refusiez de les recevoir. Nous aurions pourtant pu nous appuyer sur ces acteurs.

Par ailleurs, sans nouveau local, la Ludomobile est abandonnée. L'OPH s'était engagé à organiser un forum entre les bailleurs et les associations locales. Cette rencontre aurait pu faciliter l'implantation d'associations dans les locaux collectifs résidentiels. Il y a un gouffre entre les propositions du cabinet SPALLIAN et la politique de la majorité.

La mission du cabinet SPALLIAN était d'établir une feuille de route pour la police municipale. Celle-ci n'est pas présentée ce soir, mais fera seulement l'objet d'un examen en Comité technique. Nous ne savons pas si la police municipale sera armée. Nous n'avons non plus aucune information concernant l'implantation de caméras de surveillance.

Enfin, la fermeture des centres de loisir en plein milieu des grandes vacances ne constitue certainement pas une mesure de prévention.

Madame TAILLE-POLIAN

Le rapport donne l'impression d'être la synthèse d'une synthèse. Nous avons attendu deux ans ces informations. L'étude du cabinet SPALLIAN doit certainement être plus étoffée. Mais elle ne nous a pas été transmise.

Monsieur le Maire, vous n'êtes pas à la hauteur de vos engagements devant les Villejuifois. Vous aviez fait de la sécurité votre priorité. Les chiffres ne sont pas trop mauvais. Cependant, le sentiment d'insécurité peut, par ailleurs, progresser. Le diagnostic se dilue en prenant en compte des grands quartiers. Or certains lieux précis mériteraient un traitement spécifique.

Nous aurions voulu disposer d'éléments innovants et débattre de la police municipale. Nous aurions voulu un véritable plan d'action et non pas des formules creuses comme : « *Il faut agir* », « *Il faut réduire les troubles* », « *Il faut développer la citoyenneté* ». Lors des débats sur le budget, vous avez annoncé que les moyens dévolus à la citoyenneté seraient réduits de manière importante. Certaines associations se trouvent en difficulté. Nous sommes déçus.

Le CLSPD existe depuis 2003. Il n'a pas été réuni depuis deux ans. Nous ressentons un sentiment de vacuité. Peut-être est-ce dû au fait que ne disposons pas de l'ensemble des éléments. Nous n'avons été invités à aucune réunion de travail. Nous restons sur notre faim.

Monsieur HAREL

Certes, le rapport semble générique, mais le sujet est très sensible. Nous sommes dans une période d'état d'urgence. Le Conseil municipal est public. La difficulté est de partager certaines informations dans une situation aussi sensible. Madame PEREIRA DA SILVA, je ne suis pas certain que l'on puisse traiter de menteur une personne qui ne vous donne pas une information. Vous avez employé le terme « *humilité* ». Je ne suis pas sûr que vous sachiez ce qu'il signifie.

La médiation doit disposer de moyens suffisants pour employer des personnels de qualité. Le risque est de mettre en place un réseau d'individus qui accompagnent en toute complicité ceux qu'ils sont censés surveiller. Beaucoup de municipalités ont été confrontées à ce problème.

S'agissant de la vidéosurveillance, le matériel est très rapidement obsolète en raison d'innovations technologiques continues. Il est donc difficile de prendre des décisions dans ce domaine.

Lors du mandat précédent j'ai participé à des réunions publiques. Après un certain temps, elles servaient surtout à mailler le territoire plutôt qu'à permettre de faire remonter des informations.

Il a été question de culpabilisation des parents. Cette spéculation est odieuse. La notion de sécurité va au-delà. L'ensemble de la société est concerné, et pas uniquement les parents.

Concernant les TIG, j'ai la chance d'être président d'une association qui distribue chaque samedi et dimanche 600 repas, 52 week-ends par an. Parmi les 20 personnes qui assurent le service, on

dénombrer un tiers de TIG. Or il n'est pas possible d'accueillir des TIG en l'absence d'une structure adéquate. Les profils peuvent être très variables. Il faut un personnel adapté pour faire face à certains comportements.

S'agissant des droits et de devoirs, je considère que nous avons des devoirs avant d'avoir des droits.

Certaines précisions pourront être apportées de manière plus confidentielle, plutôt que lors d'une séance publique.

Monsieur le Maire

Depuis 2012, la courbe des faits de délinquance déclarés au niveau de la police nationale est en baisse. Parallèlement, les interventions ont augmenté de 20 % sur notre territoire. La police est donc plus interventionniste sur notre ville.

Vous disposiez des dossiers de la tranquillité et de la sécurité depuis 89 ans. La tranquillité est le premier engagement de l'Union Citoyenne. Nous menons des actions auprès de la petite enfance et de l'école. Les associations vont également être impliquées.

Le diagnostic représente un rapport de 200 pages. Il peut être consulté dans le bureau du directeur de la sécurité. Un plan de prévention et de médiation a été élaboré à l'issue du diagnostic. Il comporte une centaine de fiches-actions, décrivant précisément le rôle de la police municipale, qui ne se limite pas à de la répression.

Nous recevons tous les bailleurs sociaux pour leur faire part de nos exigences en termes de tranquillité. Nous allons lancer une opération dans les quartiers à partir de septembre. Nous irons sur le terrain pour présenter notre politique de tranquillité publique, évoquer les problèmes que l'on peut rencontrer dans les quartiers concernés et ainsi présenter les plans d'action. Je n'ai jamais vu de démarche similaire en 89 ans.

Monsieur CARVALHO

Le diagnostic est un préalable à l'élaboration de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance. Il permet d'identifier les problématiques sur un territoire et leur évolution. Il doit être actualisé régulièrement. La stratégie territoriale représente un plan d'actions partenarial. Elle est déclinée en axes et fiches d'actions opérationnelles. Cette stratégie territoriale doit être en cohérence avec la stratégie nationale de prévention de la délinquance et le plan départemental de prévention de la délinquance.

Ces documents comportent plusieurs axes :

les jeunes exposés à la délinquance ;

la prévention des violences faites aux femmes ;

les violences intrafamiliales ;

l'aide aux victimes ;

la tranquillité publique.

Le diagnostic et la stratégie devront être validés par le CLSPD, qui constitue le comité de pilotage. Le Maire préside cette instance, qui se réunit au moins une fois par an. Sont membres du CLSPD de

droit le préfet, le procureur, le président du Conseil départemental, les interlocuteurs désignés par le préfet, les représentants d'associations ou organismes œuvrant dans les domaines suivants : prévention, sécurité, aide aux victimes, logement, transport collectif, action sociale.

La composition du CLSPD fera l'objet d'un arrêté du Maire. Outre Monsieur le Maire, Monsieur Mille et moi-même y siégeront, ainsi que des représentants des groupes de la majorité comme de l'opposition. Lors de la mandature précédente, cinq élus de la majorité et un représentant de chaque liste ayant des élus au Conseil municipal et des conseillers municipaux représentant les quartiers étaient membres du CLSPD.

Nous travaillons à la création d'une police municipale et réfléchissons aux actions à mener en matière de prévention et de médiation, qui sont des métiers à part entière. Lors des embauches, nous n'avons pas le droit de nous tromper. Or il est difficile de trouver de bons médiateurs. Nous rencontrons en outre des difficultés à embaucher des policiers en raison des contraintes budgétaires.

Nous sommes conscients que nous ne pouvons pas redresser en deux ans, une ville laissée à l'abandon par l'ancienne majorité en raison des nombreuses difficultés rencontrées depuis notre arrivée.

A titre personnel, je suis également favorable au lancement des démarches en matière de prévention du suicide.

Il faut avancer étape par étape. Certains éléments semblent avoir été repris d'autres plans. L'insécurité n'est pas exclusive à Villejuif. En 2015, sur 1 000 cambriolages dans la circonscription, 375 concernent Villejuif. Nous devons respecter l'action de l'Etat. La stratégie est une déclinaison des stratégies nationales et départementales.

Nous sommes favorables à une démarche vis-à-vis des TIG. Néanmoins, nous devons d'abord signer la stratégie et le CLSPD.

L'organisation de la police municipale reposera sur la direction de la sécurité, prévention et médiation, un chef de service municipal et son adjoint. A terme, nous souhaitons mettre en place deux brigades, ce qui implique deux chefs de brigades et 14 agents de police, un agent d'accueil et une personne assurant le secrétariat. La brigade ASVP comprendrait un chef de brigade, 8 ASVP et 11 vacataires « *point école* ».

Le service serait assuré du lundi au samedi de 8 à 20 heures et le dimanche de 8 à 18 heures. Concernant la brigade ASVP, une équipe travaillerait de 7 à 14 heures du lundi au samedi, l'autre travaillant de 12 heures 30 à 19 heures 30 du lundi au vendredi.

S'agissant des équipements, compte tenu des recrutements, un deuxième véhicule et trois VTT ont été budgétés. L'ensemble des agents seront dotés d'un gilet pare-balles. Sont également prévus :

des uniformes réglementaires ;

un système radio ;

un nouveau logiciel de gestion du service et de rédaction des écrits professionnels ;

un système de PV électronique.

La vidéo protection n'est pas budgétée en 2016. Le cabinet SPALLIAN a rendu ses préconisations concernant les emplacements et la finalité des caméras. Nous réfléchissons à la configuration du centre de supervision urbaine.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Lors du précédent Conseil, à l'occasion du vote du budget, nous avons appris les actions développées dans chacune des délégations par les maires adjoints. Nous ne disposions d'aucune information au préalable. Nous avons voté un budget à l'aveugle. Nous avons par exemple appris par un biais indirect que les centres de loisir seraient fermés pendant la première semaine du mois d'août. Le Conseil n'en a pas été informé officiellement.

J'apprends qu'il existe un diagnostic de 200 pages. Or nous ne disposons que d'un document de 10 pages. Les Villejuifois ont payé ce travail ! Ils doivent pouvoir en connaître le contenu !

Monsieur le Maire

Pourriez-vous baisser la voix ?

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

J'en ai marre ! Jusqu'à maintenant, j'ai été gentil de vous avertir quand vous ne respectiez pas la loi. Je ne vais plus jouer le jeu ! Je vais écrire au préfet. Le diagnostic aurait dû être mis à disposition de chaque groupe. Nous posons des questions dont les réponses se trouvent probablement dans le diagnostic. Sa diffusion aurait permis d'éviter de polémiquer. Donnez-nous les éléments ! S'il existe un plan d'actions, partagez-le ! Il faut que cela cesse ! Nous devons disposer de l'ensemble des informations. Vous avez reproché des choses à l'ancienne mandature. Vous faites pire que nous ! Vous ne faites preuve d'aucune transparence !

Monsieur le Maire

Je vous demande de baisser le ton.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Laissez-moi finir !

Monsieur le Maire

Il n'y a pas d'obligation de restituer un diagnostic de sécurité en Conseil municipal. Je vous demande de respecter cette assemblée et de parler normalement.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Je n'ai pas à apprendre en Conseil l'existence d'un diagnostic de 200 pages. Quand nous devons discuter d'un tel dossier, chaque groupe doit pouvoir en disposer.

Monsieur le Maire

Concernant le budget, lors de la présentation du compte administratif au mois de juin, nous présenterons les budgets délégation par délégation. Nous avons été pris de court.

Monsieur PERILLAT-BOTTONET

Madame DA SILVA PEREIRA a expliqué que si nous mettons en place une démarche impliquant des TIG, il fallait mobiliser des compétences spécifiques. Monsieur HAREL a voulu polémiquer alors qu'il partageait le même point de vue.

J'ai identifié une contradiction entre Monsieur le Maire et Monsieur CARVALHO. Monsieur le Maire, vous dites que la prévention et la médiation seront assurées par la police municipale. Monsieur CARVALHO a ensuite expliqué que la prévention était un métier à part, qui demande des compétences particulières. Qui va s'en charger ?

La composition du CLSPD fera l'objet d'un arrêté du Maire. Vous allez donc décider quels élus de l'opposition y siégeront. Or le groupe communiste a proposé une personne. Il est probable que les autres groupes aient fait de même. Le plus simple serait de désigner un représentant par groupe.

Monsieur le Maire

Chacun des quatre groupes de l'opposition sera bien représenté.

Monsieur LAFON

Comme sur de nombreux sujets abordés lors de la précédente campagne, vous avez fait preuve de démagogie. Finalement, vous nous proposez de nouveaux axes d'interventions qui correspondent mot pour mot à ce qui préexistait. Vous reprenez les stratégies nationales et départementales, en prétendant porter de « *nouveaux axes d'intervention* ». Vous pouvez vous mentir à vous-mêmes, mais les missions confiées à la police municipale ne relèvent pas uniquement de l'affichage politique, car des gens vont travailler. Ils ont besoin d'objectifs clairs et précis, qui doivent être connus de la population pour être plus efficaces.

Nous allons vous demander officiellement les documents que vous ne nous avez pas fournis. Nous devons instaurer un rapport plus juridique avec vous, car vous vous asseyez régulièrement sur vos obligations.

La baisse de la délinquance se heurte au ressenti de nos concitoyens. Ils sont sensibles aux incivilités, aux perturbations de leur vie quotidienne et aux petits trafics. Les statistiques de la délinquance rassemblent des données qui ne les touchent pas toujours. La difficulté sera d'évaluer cette politique publique. Le débat démocratique au sein du Conseil devrait permettre de dépassionner ces problématiques et de fixer des objectifs temporels et factuels.

Monsieur LIPIETZ

Mon intervention porte uniquement sur la stratégie territoriale de sécurité et de prévention.

Cependant, les remarques de Monsieur PERILLAT-BOTTONET sont parfaitement justifiées. Il est parfaitement stupéfiant que nous n'ayons pas eu accès aux documents. Nous ne vous demandons pas de les imprimer. Vous pourriez utiliser un PDF. Il serait regrettable de passer par la CADA pour que les Conseillers municipaux aient accès à des documents commandés par la Ville. Ce blocage est inadmissible, d'autant qu'il semble que les appréciations du Cabinet SPALLIAN et de Monsieur CARVALHO soient divergentes.

L'ensemble des axes de prévention nécessiteraient des sommes très importantes pour être mis en œuvre. Or ils correspondent à de nombreuses actions supprimées dans le budget 2016. Il existe donc un désaccord vis-à-vis du rapport SPALLIAN. Nous souhaiterions connaître son contenu.

Dans l'axe 2, un accent est mis sur la violence faite aux femmes. Je m'en félicite car ce thème correspond bien à une réalité à laquelle il faut s'attaquer. Par ailleurs, en matière de drogue, les chiffres de la consommation sont moins élevés que dans le reste du département, alors que la vente est omniprésente. Il faut prévenir l'occupation des pieds d'immeubles. Qui va s'en charger ? J'aimerais savoir ce qu'en pense le cabinet SPALLIAN. J'ai cru comprendre que la police municipale allait plutôt se spécialiser sur les problèmes du vivre ensemble et de la voie publique. Qui ira dire à un groupe de dealers qui occupe un hall d'entrée de partir ? A mon sens, seule la police nationale peut le faire. Par conséquent, il est essentiel de trouver l'articulation entre la police répressive et la police administrative. Les policiers seront-ils armés ?

Je suis stupéfait par l'explication de Monsieur CARVALHO quand il assure que le recrutement de policiers ne pose pas de difficultés, ce qui est contraire à ce qui est constaté en Comité technique. Par ailleurs, le rapport du cabinet SPALLIAN met l'accent sur la médiation. La priorité dans les recrutements devrait donc porter sur les médiateurs, à différents niveaux. Or, d'après l'intervention de M. CARVALHO et d'après le budget 2016, il semble que peu de moyens y seront consacrés.

Enfin, un certain nombre d'actions peuvent découler de la mobilisation des citoyens eux-mêmes ou être financées, par exemple dans le cadre de la Politique de la ville. Nous avons assisté à une réunion organisée à l'initiative d'habitants après l'assassinat qui était survenu dans le quartier Mermoz. Il ressortait de la discussion qu'il fallait promouvoir l'éducation à la non-violence. Où en sommes-nous ? Des actions de ce type sont mises en œuvre dans d'autres villes. La demande existe à Villejuif, tout comme les bonnes volontés.

Monsieur CARVALHO

J'ai évoqué la difficulté d'embaucher de bons policiers. Si nous ne prenions pas de précautions, les effectifs seraient déjà complets. Nous devons être patients. Nous avançons pas à pas. Nous allons continuer à embaucher des policiers. La prévention et la médiation sont des métiers à part. Cependant, les policiers bien formés peuvent assurer ces deux missions. A terme, je souhaite qu'au moins un agent soit spécifiquement dédié à la médiation.

Auparavant, le service s'appelait « *tranquillité publique* ». J'ai souhaité que ce service soit renommé « *Direction de la sécurité, de la prévention et de la médiation* », pour mettre en avant ces trois pôles. Le directeur a été embauché car il dispose d'une grande expérience dans ces trois domaines.

La police municipale n'est qu'un complément de la police nationale. Elle va travailler dans une dimension de proximité, selon trois principes :

- être à l'écoute des doléances des habitants ;
- avoir une bonne connaissance du terrain local et des quartiers ;
- être réactif.

Tous les partenaires sont évoqués précisément dans le document. N'importe qui peut comprendre qu'il n'est pas possible de présenter un premier document de 200 pages et un second de 120 pages en Conseil. Je propose que les élus prennent rendez-vous avec Monsieur WIART, directeur de la sécurité, afin de consulter les rapports dans son bureau. Personnellement, je ne souhaite pas que des éléments confidentiels soient diffusés sur les réseaux sociaux ou les sites d'élus.

Madame YAPO

La jeunesse n'est pas délaissée. La réorganisation en cours a pu perturber les différentes missions des agents. Un projet jeunesse sera mis en place. L'endettement de la Ville, qui conduit à la baisse du budget de ce service, nous oblige à prioriser les projets. Nous ne pourrions pas tout maintenir. Nous envisageons la mise en place du service civique afin de pouvoir accompagner les jeunes déscolarisés. Par ailleurs, le CRÈS n'a pas disparu. Il a été suspendu, car il va intégrer la Maison des initiatives, de l'insertion et de l'emploi. Nous allons retravailler les conditions d'attribution en limitant le nombre de CRÈS, afin de nous focaliser sur l'accompagnement des jeunes dans la création de projets innovants.

Monsieur BADEL

Monsieur HAREL a laissé entendre qu'en raison de l'état d'urgence, il convenait de faire très attention, car certaines personnes seraient susceptibles de nous espionner. Il faut rester raisonnable.

Monsieur CARVALHO, il est sidérant que vous ayez si peu de considération pour des élus de la République qui sont chargés de prendre les décisions au niveau de la commune. Vous nous expliquez que nous devrions prendre rendez-vous avec le directeur de la sécurité pour consulter un dossier de 200 pages. On pourrait procéder autrement. Je suis prêt à m'engager à ne pas publier des extraits de ce document. Pourquoi exprimez-vous de telles considérations, alors qu'il n'est question que d'une stratégie de prévention contre les incivilités et la délinquance à Villejuif ?

Vous avez déjà élaboré un plan d'action. Dans le cas contraire, je ne comprendrais pas pourquoi vous avez déjà recruté des agents et attribué des moyens. Vous avez certainement fixé des objectifs à la police municipale. Or vous ne nous dites rien à ce sujet. Nous ne disposons pas d'un calendrier prévisionnel. Nous devons attendre des réunions dans les quartiers en septembre pour en apprendre un peu plus. Certes, il est important de dialoguer avec les habitants. Mais nous avons été élus pour prendre des décisions.

Monsieur CARVALHO, vous expliquez combien il convient d'être humble et patient. Mais vous aviez fait de l'insécurité et de la lutte contre la délinquance l'un des axes majeurs de votre campagne municipale. Il ne vous reste que quatre ans de mandat. Vous voulez donner du temps au temps. Je ne suis pas convaincu que les Villejuifois soient très satisfaits.

Enfin, où en est la vidéoprotection ? Plusieurs villes voisines ont déployé leurs systèmes. Je suis favorable à ce dispositif de prévention et de lutte contre l'insécurité. J'aimerais que vous nous présentiez un calendrier et vos orientations dans ce domaine.

Monsieur le Maire

Ce rapport n'a pas été remis en séance sur les conseils du cabinet SPALLIAN et du directeur de la sécurité. Je suis favorable à ce que vous puissiez accéder à ce dossier. Je ferai signer un document où chacun s'engagera à ne pas exploiter son contenu, compte tenu de la confidentialité de certains éléments. La manière dont certains exploitent l'information sur les réseaux sociaux nécessite de prendre des précautions.

Chaque groupe sera représenté au CLSPD. Celui-ci examinera le plan pluriannuel d'action. La stratégie territoriale repose à 80 % sur de la médiation.

La coordination entre police nationale et municipale est essentielle. Depuis plusieurs mois, nous travaillons avec le commissaire et le sous-préfet à la mise en place d'une convention, qui est en cours de finalisation. Elle sera présentée au CLSPD.

S'agissant des statistiques, je suis d'accord avec Monsieur LAFON au sujet du ressenti de la population. En matière de violence faite aux femmes, nous avons constaté une hausse des chiffres pendant une année. Cette hausse était liée au gang des Chinoises qui opérait sur le sentier Benoît Malon. Elles ont commis une cinquantaine d'agressions. Nous avons donc pu connaître les raisons de cette évolution. Dans certains quartiers, certaines personnes n'osent pas porter plainte, de peur de représailles. Par conséquent, les éléments déclarés ne correspondent pas à la réalité.

Par ailleurs, les médias ont parfois tendance à déformer la réalité, comme dans l'exemple de l'incendie de la rampe du Casino. Nous avons connu trois autres incendies l'année dernière. Dans le cas de l'incendie survenu à la piscine, le présumé coupable est un vacataire. Ses motifs n'ont rien à voir avec l'incendie de la salle du PLU, qui était un acte accidentel. S'agissant de l'incendie de la Mairie, le présumé coupable comme son complice sont connus. Ces trois faits n'ont aucun lien. On assiste à une sorte « *d'effet incendie* » dans la presse. La prolifération de ce type d'information ne contribue pas au sentiment de sécurité.

Monsieur FERREIRA NUNES

Ce document est un point d'entrée nécessaire pour le plan d'action à venir. Il aurait dû être fourni aux élus, car il ne comporte aucun élément qui devrait leur être caché. Le plan d'action sera d'ailleurs débattu dans cette instance.

Le diagnostic permet de savoir de quoi il est question en matière de sécurité à Villejuif. Objet de convoitise politique, la sécurité est un sujet trop sérieux pour être laissée à la libre appréciation de chacun. C'est pourquoi il est essentiel de se baser sur des connaissances solides dont la présentation doit être la plus transparente possible.

Le premier mérite du diagnostic est de rappeler les faits de la sécurité. Comme en médecine, un mal n'est pas traité tant que ses causes ne sont pas abordées totalement. Villejuif est globalement mal positionné par rapport au département sur le panel de crimes et d'infractions étudiés, bien que les faits de délinquance soient globalement en baisse. Néanmoins, la stratégie territoriale répond potentiellement à nos besoins.

L'objectif de cohérence et de mise en commun des moyens entre les niveaux d'intervention est positif, ainsi que la diversité des actions proposées, de la prévention à la sensibilisation, l'accompagnement et la formation de professionnels.

Ce document, bien que synthétique, représente un horizon intéressant pour les interventions appropriées et équilibrées afin de mieux répondre aux problématiques d'insécurité que nous appelons de nos vœux.

Monsieur le Maire

J'ai oublié de répondre à Madame GANDAIS concernant la SADEV. Un rapport détaillé a été produit par nos services sur les clôtures de ZAC. Ce dossier a été transmis à la SADEV. J'espère qu'il sera traité au cours de l'exercice 2016.

7. Délibération n° 55/2016 : 1/ Approuve le projet de déclassement du domaine public communal d'une partie de la rue de la Commune et décide le lancement de l'enquête publique préalable - 2/ Valide le principe de la cession au profit de la SADEV 94 d'une parcelle de terrain de 1,086 m² à provenir du domaine public déclassé rue de la Commune sous réserves de l'avis favorable du commissaire enquêteur et après enquête publique préalable (rapport n° 16-05-213)

Monsieur FERREIRA NUNES

La deuxième commission a rendu un avis favorable.

Madame GANDAIS

Bien que nous soyons favorables à l'intégration de cette partie de la rue dans le projet en voie de construction, nous voterons contre ce rapport. Vous proposez de valider le principe de cette cession au profit de la SADEV, alors qu'elle ne nous a pas réglé tout ce qu'elle nous doit.

Monsieur le Maire

Mon objectif est d'avoir de très bons rapports avec l'aménageur. Celui-ci porte le projet de Campus Grand Parc, qui devrait devenir un projet de type CIN où l'implication de l'Etat sera plus importante. Il est également nécessaire de pouvoir avancer sur le projet de la ZAC Aragon. Certes, la SADEV nous doit de l'argent. Cependant, la ville lui en doit également. La situation n'est pas si simple. Nous recherchons les bonnes solutions qui seront validées par le trésorier public.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITÉ

7 CONTRE (Mme HAMIDI, Mme BOYER, M. STAGNETTO,
Mme THOMAS, Mme GANDAIS, M. LIPIETZ, Mme LAMBERT-DAUVERGNE)

8. Délibération n° 56/2016 : Sinistre incendie hôtel de ville - Autorisation donnée à MMA d'acquitter directement une facture de la société UNIPROMOTION (rapport n°16-05-101)

Madame ANREP-LE BAIL

La facture s'élève à un montant de 1 374 euros.

La première commission a donné un avis favorable.

Madame CORDILLOT

Au-delà de cette autorisation, il serait intéressant d'examiner plus précisément la manière dont l'ensemble du bâtiment va pouvoir être rendu à l'usage collectif. Les services travaillent dans des conditions difficiles. Je souhaiterais avoir une vision plus prospective de la réalisation des travaux.

Monsieur VIDAL

Ce sujet est complexe. La relocalisation des services n'est pas simple. Nous manquons de place. Un schéma directeur de l'immobilier est en cours d'instruction. Nous sommes dans la logique de terminer l'assainissement des locaux touchés par l'incendie. Nous devons effectivement définir l'usage de ce hall. La priorité, à ce stade, est de reloger nos agents dans des conditions acceptables.

Une solution a été trouvée récemment pour les services d'état civil. Nous pourrions donner une vision claire aux agents au mois de septembre.

Monsieur le Maire

Nous avons identifié plusieurs lieux. Des discussions sont en cours. Nous avons subi un certain nombre de retards dans les procédures dans la mesure où il existe un présumé coupable, ce qui a pour effet de ralentir la manière dont l'assurance traite le dossier.

Le schéma directeur immobilier comprend un volet sur les agents relocalisés et un volet sur la mairie centrale. Nous poursuivons les réflexions à propos d'une implantation des services qui tienne compte des évolutions d'organisation.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

9. Délibération n° 57/2016 : Modification de la composition du capital de la SEMGEST - Approbation des résolutions votées en Assemblée générale extraordinaire le 16 mars 2016 (rapport n° 16-05-104)

Monsieur CARVALHO

La SEMGEST a été créée en avril 1988. Son capital, de 100 000 euros, est détenu dans les proportions suivantes :

par une personne morale publique : la commune de Villejuif, à hauteur de 64 % ;

par des personnes morales privées : la SEMECO à hauteur de 12 % et la SAS BILLON à hauteur de 12 % ;

par des personnes physiques privées à hauteur de 12 % (chacun n'ayant pas plus de 5 % de capital à titre individuel).

Deux des actionnaires au capital de la SEMGEST, la SEMECO et M. Laurent GARNIER, ont fait part de leur souhait de se retirer de la structure et ont demandé le rachat de leurs actions (respectivement 60 actions et 20 actions, au montant unitaire de 200 euros, soit un montant total de 16 000 euros). La SEMGEST a procédé au rachat de ces actions. Suite à ce rachat, conformément aux dispositions légales et faute d'acquéreurs, l'Assemblée générale a proposé, le 16 mars 2016, d'annuler les actions concernées et de réduire corrélativement le capital de la SEM, à 84 000 euros. Toutefois, lors de cette Assemblée générale extraordinaire, il a été décidé de maintenir le capital social de la SEM à 100 000 euros, et de procéder pour ce faire à une incorporation de ses réserves, à hauteur de 16 000 euros.

Il est à noter que les résolutions adoptées à l'unanimité lors de l'Assemblée générale extraordinaire, avaient été auparavant débattues par le Conseil d'administration de la SEM.

La première commission a rendu un avis favorable à l'unanimité, Messieurs DUCCELLIER et LECAVELIER ne prenant pas part au vote en commission ni en Conseil

Madame CORDILLOT

La non-participation au vote de Messieurs DUCCELLIER et LECAVELIER s'applique-t-elle aux autres administrateurs de la SEM ?

Monsieur le Maire

Nous allons amender le rapport.

Madame LEYDIER

En fin d'année 2015, nous avons évoqué la situation de la SEMGEST qui connaît des difficultés financières sur la partie événementielle. Monsieur le Maire, vous vous étiez engagé à nous présenter un bilan intermédiaire.

Monsieur le Maire

Cette présentation ne pourra pas avoir lieu lors du prochain Conseil, dont l'ordre du jour est déjà très chargé : compte administratif, CASC, ZAC Aragon, OMS...

Monsieur DUCCELLIER

Le Conseil d'administration de la SEMGEST a examiné les résultats de l'année 2015. Une Assemblée générale est prévue début juin pour entériner les décisions du Conseil. Le rapport sur les résultats de la SEMGEST sera présenté en Conseil en septembre.

Madame LEYDIER

La Commission locale des services publics locaux est censée se réunir en mai ou juin. Le cas de la SEMGEST doit y être évoqué. La date de réunion a-t-elle été fixée ?

Monsieur DUCCELLIER

La date doit être fixée par les services administratifs. La réunion se tiendra en juin.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

*MM. DUCCELLIER, LECAVELIER, OBADIA, LE BOHELLEC, LIPIETZ, Mme DA SILVA PEREIRA
ne prennent pas part au vote en tant que membres du Conseil d'administration de la SEMGEST*

10. Délibérations n° 58/2016 à 59/2016 : Garantie communale pour deux prêts contractés par l'immobilière 3F, auprès de la caisse des dépôts et consignations, d'un montant total de 2.739.000 euros, pour l'acquisition en VEFA de 20 logements au 90 avenues de paris à Villejuif (rapport n° 16-05-103)

Monsieur MILLE

L'Immobilière 3F envisage l'acquisition en VEFA d'un ensemble immobilier de 20 logements locatifs sociaux, au 90 avenue de Paris.

Les cinq logements PLSDD sont financés par un prêt de 714 000 euros souscrit auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, constitué d'une seule ligne. Les 15 logements PLUS et PLAI sont

financés par un prêt de 2 025 000 euros constitués de quatre lignes souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. La ville est sollicitée pour garantir à 100 % ces prêts et bénéficiera d'une réservation de quatre logements (deux T4 et deux T3)

Cet organisme bénéficie d'une garantie de prêts à hauteur de 15 687 058 euros au 1^{er} janvier 2016. Le total de la dette garantie au 31 décembre 2016 sera porté à 315 820 071 euros, après accord sur ce dossier présenté en Conseil Municipal.

Je vous propose d'émettre un avis favorable sur cette demande et d'autoriser la signature des conventions qui en définissent les modalités.

La première commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

11. Délibération n° 60/2016 : Maintien de la garantie d'emprunts suite au transfert au profit de la Société NOVIGERE de deux prêts consentis initialement par le Crédit Foncier de France à la Société BATIGERE SAREL (rapport n° 16-05-106)

Monsieur MILLE

En novembre 2008, BATIGERE SAREL est devenu acquéreur de 835 logements répartis sur 19 immeubles et 29 locaux commerciaux appartenant à ICADE PATRIMOINE. Leur répartition est la suivante :

Résidence les Lozaitz : 799 logements non conventionnés et 25 locaux commerciaux.

Résidence Saint Exupéry : 36 logements conventionnés et 4 locaux commerciaux.

Deux emprunts ont été contractés auprès du Crédit Foncier de France :

36 800 000 euros en Prêt Locatif Social (PLS) d'une durée totale de 50 ans indexé sur le livret A ;

7 115 000 euros auprès de la Banque Européenne Investissement, d'une durée totale de 30 ans indexé sur EURIBOR 3 mois augmenté d'une partie fixe de 0,40 %.

Le conseil municipal du 17 décembre 2009 a accordé sa garantie à 100 % pour ces deux prêts.

Toutefois, il est à préciser que ce patrimoine entre dans le cadre du programme ANRU. De ce fait, des travaux importants sont à l'étude et seront planifiés.

Il ne sera pas fait une nouvelle demande d'exonération de la taxe foncière bâtie. Ces bâtiments bénéficiaient d'une exonération depuis six ans pour une durée comprise entre 15 et 25 ans.

Aux termes d'un acte de vente en date du 18 décembre 2015, la Société BATIGERE SAREL a cédé à la Société NOVIGERE les biens immobiliers financés par lesdits prêts. Le transfert de prêts est subordonné à la réitération de la garantie de la commune au profit de la Société NOVIGERE. Les caractéristiques des prêts ne sont pas modifiées.

Il est donc demandé à la Commune de maintenir l'engagement pris en 2010 auprès de la Société BATIGERE SAREL pour la durée restante des deux prêts auprès de la Société NOVIGERE.

Je demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

La première commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

12. Délibération n° 61/2016 : Convention entre la ville et le conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement du Val-de-Marne (C.A.U.E. 94) relative aux permanences assurées par un architecte conseil en direction des Villejuifois et des services municipaux (rapport n° 16-05-201)

Monsieur BOUNEGTA

Depuis 1998, la Ville de Villejuif et le CAUE 94 ont passé plusieurs conventions pour la mise à disposition par la Ville d'un bureau en mairie afin d'assurer des permanences en direction de la population et des services municipaux.

Les Villejuifois qui souhaitent construire ou rénover se retrouvent face à des choix en matière d'architecture et d'urbanisme et devant des impératifs réglementaires qui peuvent sembler complexes. L'architecte et paysagiste du CAUE fournit à ces personnes des conseils propres à assurer la qualité architecturale des projets et une bonne insertion dans le paysage. L'architecte et paysagiste du CAUE reçoit les particuliers sur rendez-vous.

Le CAUE peut également émettre des avis ou des propositions. Actuellement, le CAUE tient trois permanences par mois à raison de trois demi-journées. Afin de répondre aux nombreuses demandes des habitants et ainsi réduire les délais d'obtention d'un rendez-vous mais également pour élargir le champ de compétences du CAUE, il est proposé de porter à quatre demi-journées par mois le nombre de permanences.

La deuxième commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire

L'objectif est de garantir 40 permanences pour l'année, ce qui représente un coût supplémentaire de 940 euros TTC pour la ville, ramenant le coût de la permanence à 93,75 euros.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

13. Délibérations n° 62/2016 à 63/2016 : Autorisation de captation par le Maire de biens sans maître revenant de plein droit à la commune - propriété située 5 rue Danton, cadastrée section N numéro 219 - terrain situé 2 avenue du Président Salvador Allende, cadastré section I numéro 100 (rapport n° 16-05-205)

Monsieur BOUNEGTA

En application des articles 713 du Code civil et L.1123-2 du Code général de la propriété des personnes publiques, les biens qui sont considérés sans maître appartiennent à la commune du territoire sur lequel ils sont situés. Cette catégorie de biens comprend les biens immobiliers dont le propriétaire, identifié, est décédé depuis plus de trente ans, sans héritier, ou en laissant des héritiers

n'ayant pas accepté la succession pendant cette période. Il en résulte que ces héritiers ne peuvent plus recueillir les biens en cause en application de la prescription trentenaire en matière de successions (art. 789 ancien du code civil).

La deuxième commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

14. Délibération n° 64/2016 : Décide la cession au profit des conjoints Stancou, Meynier et Medaci de la parcelle de terrain située 24 allée Alphonse DAUDET à Villejuif, cadastrée section H numéro 88 pour 150 m² au prix de 103 000 euros, dont 3 000 euros de commission due à l'Agence Century 21 (rapport n° 16-05-204)

Monsieur FERREIRA NUNES

La deuxième commission a donné un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

15. Délibération n° 65/2016 : Décide la cession au profit de Monsieur Olivier Martin ou de toute personne physique ou morale qui se substituerait soit en totalité soit en partie, de la propriété située 25 rue Daniel Féry à Villejuif, cadastrée section BE numéro 124 au prix de 450 000 euros (rapport n° 16-05-206)

Monsieur le Maire

Ce rapport concerne la cession d'un pavillon acheté en 2012 par préemption, en vue d'assurer un éventuel relogement de propriétaires situés dans le périmètre de la ZAC Aragon. Ce bien a été proposé successivement à deux familles qui ne se sont pas déclarées intéressées. Il est proposé de le céder au locataire occupant, qui a droit de priorité.

Madame GANDAIS

Selon le rapport, ce bien aurait été proposé à des personnes habitant dans le périmètre de la ZAC Aragon. Or d'autres personnes sont concernées par des expropriations sur la ZAC Campus Grand Parc. Plusieurs d'entre elles ont demandé que la ville leur soumette des propositions de relogement, la SADEV ne s'en chargeant pas. A ma connaissance, au moins deux familles ne se sont jamais rien vu proposer.

Monsieur le Maire

Ce bien n'a pas été proposé aux personnes vivant sur le périmètre de Campus Grand Parc. Nous avons décidé de céder ce bien. L'occupant se portant acquéreur à la valeur estimée, nous vendons ce bien à cette personne qui l'a occupé et entretenu pendant des années.

Madame DA SILVA PEREIRA

Madame GANDAIS a raison. Des personnes de la ZAC ARAGON auraient refusé des biens. Or d'autres expropriations vont intervenir sur les deux ZAC. Le Conseil a déjà examiné des cessions

de biens justifiées par les mêmes motifs. La Ville va devoir faire le bilan des domaines qu'elle pourra proposer, faute de quoi elle risque de ne pas pouvoir apporter de solutions aux Villejuifois concernés par les expropriations.

Monsieur le Maire

L'occupant est un Villejuifois. Il propose de se porter acquéreur. Cette décision lui permet de devenir propriétaire.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITÉ

*7 CONTRE (Mmes HAMIDI, BOYER, M. STAGNETTO,
Mmes THOMAS, GANDAIS, M. LIPIETZ, Mme LAMBERT-DAUVERGNE)*

16. Délibération n° 68/2016 : Décide la cession au profit de la SCI BABIDUTOT du lot 4 de volume de l'ensemble immobilier situé au 11 à 13 rue Marcel Paul et 118 rue Ambroise Croizat, cadastré section E numéro 76 au prix de 225 000 euros (rapport n° 16-05-208)

Monsieur FERREIRA NUNES

Ce rapport concerne le rez-de-chaussée occupé par l'ETAI qui a été racheté par la municipalité en début d'année. La société Babilou souhaite acquérir ce local au prix de 225 000 euros, un montant correspondant celui de l'achat par la ville en début d'année.

La deuxième commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire

Le bailleur DOMAXIS s'est engagé à rénover une salle de 180 m² pour répondre à un besoin des amicales de locataires et du tissu associatif. Cette salle sera sanctuarisée et permettra de réaliser des actions dans le quartier.

Madame LAMBERT-DAUVERGNE

Depuis le début du mandat, une association de parents travaille sur un projet de crèche parentale de 16 berceaux. Le projet est bloqué faute de local. Une crèche parentale présente des avantages. On y pratique de nouvelles façons de faire ensemble : parents, enfants et professionnels. Les parents y passent une demi-journée par semaine, ce qui favorise l'apprentissage de la parentalité. Ce projet coûte moins cher qu'une crèche Babilou et apporte plus à la collectivité. Il joue un rôle de prévention des violences et de la délinquance à travers le soutien à la parentalité.

Madame DA SILVA PEREIRA

Les 16 berceaux évoqués correspondent-ils à une relocalisation de Babilou ou à des berceaux supplémentaires ? Dans ce dernier cas, allons-nous garantir de nouvelles places sur le contingent de la ville ?

Par ailleurs, vous aviez proposé ce local à l'épicerie solidaire. Pourquoi n'avez-vous pas retenu cette option dans ce quartier qui manque d'équipements ? Il semble que ce bâtiment pose un problème de stationnement et de livraison, ce qui rendra difficile la mise en place d'une dépose-minute.

Monsieur le Maire

L'épicerie sociale et solidaire attirerait encore plus de monde que la crèche. Nous réfléchissons aux aménagements à réaliser sur l'espace voirie, notamment au niveau du rond-point.

Avec le bailleur, nous allons remettre en service une salle à destination du tissu local et associatif. Si l'on y ajoute la nouvelle salle liée au projet de géothermie, nous allons prochainement ouvrir deux nouvelles salles dans ce quartier.

Madame OUCHARD

Le projet de crèche parentale n'est pas à l'arrêt. Je suis aussi convaincue que vous de l'intérêt de ce projet. Nous sommes toujours à la recherche d'un local adaptable à l'accueil des enfants. Le coût du projet dépendra des négociations avec l'association, et notamment de l'éventuelle prise en charge par la Ville du local et des travaux d'installation.

Ce projet correspond bien à une crèche Babilou distincte de la première. La ville sera réservataire de berceau.

Monsieur le Maire

Concernant la localisation de l'épicerie sociale et solidaire, nous allons prochainement rencontrer l'association. Un autre local a été identifié. Le projet pourrait démarrer avant la fin de l'année.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITÉ

7 CONTRE (Mmes HAMIDI, BOYER, M. STAGNETTO,
Mmes THOMAS, GANDAIS, M. LIPIETZ, Mme LAMBERT-DAUVERGNE)

17. Délibération n° 67/2016 : Approbation du permis de végétaliser l'espace public villejuifois (rapport n° 16-05-202)

Madame CASEL

La Ville souhaite encourager la végétalisation. Villejuif ne compte que 6 mètres carrés d'espaces verts par habitant, alors que la moyenne préconisée est de 10 mètres carrés. Les avantages de la végétalisation sont nombreux. Nous souhaitons la développer avec les associations, les conseils de quartier, les commerçants et toutes les personnes volontaires.

Pour ce faire, la Ville a créé un permis de végétaliser qui s'appuie sur une charte de la végétalisation. A la demande des habitants, une étude de faisabilité sera réalisée par les services en charge des espaces verts. Sans réponse dans un délai d'un mois, l'avis de la Ville sera réputé favorable.

Madame LEYDIER a demandé si les jardiniers municipaux allaient assurer l'arrosage. Il reviendra aux habitants de s'en charger.

La charte prévoit différentes conditions. L'usage des produits toxiques, des pesticides et des engrais est interdit. La Ville pourra intervenir si elle considère que la végétalisation n'est pas correcte.

Ce projet fonctionne très bien à Paris. Si le fonctionnement est satisfaisant, on pourrait envisager l'organisation d'un concours. Les espaces seront identifiés par des panneaux qui indiqueront qui est le responsable de la végétalisation. Ce qui sera planté ne pourra pas être commercialisé.

Ce projet ne coûte rien à la Ville et devrait soulager les jardiniers qui auront moins de travail.

Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'évolution de l'organisation des services techniques, nous prévoyons une séparation entre les services propreté voirie et espaces verts. Notre objectif est d'accompagner la formation des jardiniers sur le jardinage en ville. Les initiatives prises par les habitants seront bien encadrées. On ne peut pas imaginer qu'un cactus soit planté sur un rond-point, par exemple.

Madame CASEL

Je doute que nous laissions les habitants végétaliser un rond-point.

Monsieur le Maire

Les habitants du secteur du gymnase Baquet se proposent de prendre en charge un rond-point. J'y suis favorable.

Madame TAILLE-POLIAN

Nous sommes favorables à cette initiative.

Selon les objectifs affichés, la municipalité compte améliorer l'empreinte écologique de Villejuif. Or bon nombre d'espaces verts protégés ont été supprimés avec le PLU. Je ne suis pas certaine que ce projet compense de telles pertes.

Il est sympathique de proposer une telle initiative à nos concitoyens, à laquelle les agents seront associés.

Le projet de charte prévoit que l'élimination régulière des déchets d'entretiens, mais aussi abandonnés par des tiers, soit assurée par les jardiniers citoyens. Il me semble complexe de demander aux gens d'assumer la propreté du lieu.

Madame LEYDIER

Il n'est pas question de s'opposer au projet. Je m'interroge néanmoins sur l'animation de ce dispositif et l'implication des jardiniers de la ville. Sur un plan écologique, le problème n'est pas tant de savoir qui paie l'eau, mais porte plutôt sur sa consommation. Le libre arbitre peut avoir des effets contre-productifs. Par ailleurs, si une personne souhaite végétaliser un espace éloigné de son domicile, allez-vous fournir des brouettes et des bidons ? En outre, ne pourrait-on pas associer ces déchets avec le projet de compostage ?

Monsieur le Maire

Vous avez raison. Près de 70 personnes avaient assisté à la réunion sur la nature en ville. Nous allons cibler quelques lieux en impliquant ces personnes. La charte est amenée à évoluer. Le rond-point du gymnase Baquet se trouve à proximité du groupe scolaire Georges Sand qui offrira, à terme, une solution de compostage. On pourrait également imaginer d'installer un récupérateur d'eau. L'objectif est bien de soutenir les initiatives citoyennes dans l'entretien de certains espaces.

Madame CORDILLOT

En commission, j'ai demandé que les délaissés pouvant être renaturés soient pris en compte, ce qui a été fait. La convention liée à ce permis de végétaliser balise relativement bien les obligations des jardiniers bénévoles, mais elle détaille peu l'accompagnement de la Ville. Les jardinières de la Ville sont ciblées dans la convention. Qu'est-il prévu si, dans un linéaire, seules quelques jardinières sont prises en charges par des jardiniers bénévoles ? Comment s'organisera la complémentarité avec le service public ? Si cette initiative remporte un certain succès, peut-on imaginer que soient repositionnées toutes les suspensions qui permettraient auparavant de fleurir les rues dépourvues d'espaces de fleurissement ? Je n'ai pas obtenu de réponse à cette question. Dans tous les quartiers, les habitants doivent pouvoir bénéficier d'un embellissement lié au fleurissement de la ville.

La Ville bénéficiait auparavant du label deux fleurs.

Monsieur le Maire

Les deux fleurs ont été perdues en 2014. Notre objectif est de les reconquérir cette année.

Madame LAMBERT-DAUVERGNE

Nous nous félicitons de ce permis de végétaliser. Ce projet avait été proposé par Monsieur STAGNETTO en début de mandat, mais refusé par Monsieur le Maire à l'époque. Villejuif se met en cohérence avec les enjeux nationaux, dont l'adaptation des territoires au changement climatique. Cet enjeu implique de promouvoir une agriculture et de proximité.

Villejuif compte une association pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), créée il y a 10 ans par un groupe de Villejuifois. L'agriculteur qui fournit les légumes à 63 familles est implanté à Milly-la-Forêt. La ferme voisine devait être reprise par trois agriculteurs avec l'aide de la Fondation Terre de liens, qui achète les terres et les loue à des paysans à la condition de pratiquer une agriculture bio. Le projet de Milly-la-Forêt s'inscrit dans un projet plus large de création d'une « bio vallée » qui permettrait de cultiver plus de légumes, répondant à une demande non satisfaite dans le sud de l'Ile-de-France. Or nous venons d'apprendre que l'Agence des espaces verts de la région Ile-de-France a mis fin à la convention de partenariat prévoyant le cofinancement des acquisitions envisagées par Terre de liens.

L'AMAP de Villejuif a écrit une lettre à Valérie PECRESSE pour qu'elle revienne sur sa décision. Monsieur le Maire, vous nous aviez assuré que vous vous présentiez au Conseil régional pour défendre les intérêts des Villejuifois. Est-ce bien le cas ?

Monsieur BADEL

L'idée de végétaliser et d'impliquer les habitants est bonne. Cependant, il est nécessaire de mener une vraie réflexion sur la manière dont cette initiative va s'inscrire dans le temps, faute de quoi je crains que l'on retrouve des espaces rapidement en friche. Il est probable que les espaces seront moins entretenus pendant l'été ou en période de canicule. Tout ne peut pas être géré par les habitants de manière autonome. Il faut garder une certaine raison dans ce genre d'initiatives.

J'ai été élu local d'un village de 400 habitants en province. Très peu d'habitants voulaient s'occuper des chemins communaux ou dégager des accès à des forêts. Sans travailler sur l'animation, je crains que cette initiative ne se termine pas comme vous le souhaitez. Cette seule décision ne suffira pas à ce que la ville obtienne les trois ou quatre fleurs. Il faut savoir que le fleurissement coûte très cher.

Compte tenu du contexte budgétaire, nous devrions nous contenter de retrouver le niveau que nous avons atteint.

Monsieur FERREIRA NUNES

Il est nécessaire d'intégrer ce projet dans un plan plus global.

Il a été question d'identifier des zones à dé bétonné.

Par ailleurs, qu'en est-il de la participation des bailleurs ?

Monsieur le Maire

Nous travaillons avec Madame GRIVOT pour intégrer ce sujet dans la charte des bailleurs.

Madame CASEL s'est rendue avec moi à l'Hôtel de Région, dans le but d'inscrire Villejuif dans les 100 projets de développement durable labélisés par la Région. J'espère que ce dossier aboutira.

Madame CASEL

J'ai déjà rencontré l'OPH à plusieurs reprises à ce sujet. Je lui ai demandé de végétaliser les murs. Nous allons poursuivre avec les autres bailleurs.

Il est triste de ne pas faire confiance aux habitants. Il y a 20 ans, la végétalisation intéressait peu de personnes. Aujourd'hui, la demande est réelle. Madame LEYDIER s'interroge sur la charge de travail des jardiniers de la ville. Il ne faut pas s'attendre à ce que plus de 5 % des espaces possibles soient végétalisés. Les jardiniers auront donc toujours du travail.

Je ne suis pas certaine que les gens aient besoin d'une brouette. Une pelle suffira. Je ne vois pas pourquoi il faudrait les accompagner. L'intérêt de cette mesure est que les habitants s'approprient la ville et la regardent autrement.

Madame LAMBERT-DAUVERGNE a évoqué l'AMAP que j'ai créée il y a plus de 10 ans. Elle en est membre depuis un mois.

Madame LEYDIER a évoqué les composteurs et les récupérateurs d'eau. J'en rêve depuis 15 ans. Je n'ai jamais pu en obtenir. Je ne peux toujours pas en disposer, faute de moyens. Le SITCOM peut fournir de petits broyeurs. Certaines villes les prêtent aux habitants pendant une semaine. Il semble que ce système fonctionne très bien. Nous souhaiterions en prendre une dizaine. Mais nous devons trouver 400 euros.

Monsieur HAREL

Je vous invite à aller voir dans le film *Demain*, qui apporte toutes les réponses.

Monsieur VIDAL

Monsieur BADEL, il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre. Il faut laisser une chance à ce projet et l'envisager de manière optimiste. Il sera effectivement difficile d'obtenir trois ou quatre fleurs. Parvenir à deux fleurs serait déjà un succès.

La proposition de Madame CORDILLOT est intéressante. Nous ferons un bilan de cette opération pour voir si permet de dégager du temps aux jardiniers de la ville.

Monsieur le Maire

Je suis natif de Vannes, où le Maire a mis en place une nouvelle initiative. Il a passé des accords avec des horticulteurs. De nombreux emplacements gérés par la ville sont mis à disposition de citoyens mais aussi d'horticulteurs, ce qui leur offre un espace publicitaire. J'ai demandé à Madame CASEL d'étudier cette piste.

Monsieur STAGNETTO

Le jardin autour du kiosque est laissé à l'abandon. Plus personne n'en prend soin.

Monsieur LIPIETZ

Dans le cadre de la manifestation « *Villejuif en marchant* », nous avons demandé au mois de mars à Madame CANTAL-DUPART de pouvoir mener des initiatives de ce genre. Il fallait acheter quelques graines et un arrosoir. Ces achats avaient été budgétés. Au mois d'août, nous avons été en contact avec Monsieur le Maire pour tenter de débloquer l'argent. En septembre, nous n'avions toujours rien. La saison était passée. La gestion urbaine de proximité est la mieux placée pour réguler les relations avec les jardiniers amateurs. Cependant, s'ils font face au même manque de réactivité, nous n'obtiendrons pas la deuxième fleur avant 2035.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

18. Délibération n° 68/2016 : Convention de partenariat avec le Conseil départemental du Val-de-Marne pour la gestion du canal humide planté et des réseaux entre la ZAC des Hautes-Bruyères et le Parc départemental des Hautes Bruyères à Villejuif (rapport n° 16-05-203)

Monsieur BOUNEGTA

La deuxième commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

19. Délibération n° 69/2016 : Adoption d'un projet de convention type relative au dispositif de conteneurs enterrés de collecte des ordures ménagères (rapport n° 16-05-207)

Monsieur FERREIRA NUNES

Ce projet est réalisé en concertation avec les bailleurs, afin de réhabiliter les locaux à poubelles pour en faire, par exemple, des locaux à vélo. L'impact sur la voirie impose la signature d'un contrat type tripartite.

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Madame CASEL

Ces conteneurs coûtent très cher et ne sont pas écologiques, car ils n'incitent pas les habitants à réduire leurs déchets. Je m'abstiendrai.

Monsieur BADEL

L'esthétique fait aussi partie de l'écologie et de l'environnement.

Monsieur LAFON

Il faut veiller à ce que les habitants concernés acceptent ce projet.

Par ailleurs, Madame CASEL, on peut travailler à la réduction des déchets tout en installant ces conteneurs.

Monsieur le Maire

Nous avons convenu avec le bailleur de mettre en place un accompagnement. Nous allons tenir compte des retours d'expérience provenant de villes voisines.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
1 ABSTENTION (Mme CASEL)

20. Délibération n° 70/2016 : Reprographie par l'imprimerie municipale de supports de communication au bénéfice des associations (rapport n° 16-05-303)

Madame DUBOILLE

Les travaux de reprographie sont facturés à prix coûtant. Il s'agit donc d'un avantage en nature. Une prestation de ce type s'apparente à une subvention. Il est donc de la compétence du Conseil de décider du principe de réalisation de cette prestation et d'en fixer les modalités :

- validation de la demande par la maison des associations ou le service des sports ;
- demandes de supports de communication uniquement dans le cadre d'une activité d'intérêt général ou communal ;
- délai de réalisation, formats, récupérations des documents.
- La facturation annuelle est limitée à 300 euros par association. La tarification sera fixée par décision du Maire sur la base des tarifs non fiscaux indiqués dans le rapport.

La troisième commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Madame THOMAS

Ce montant de 300 euros est satisfaisant. Ce rapport formalise une pratique déjà existante. Cette décision répond au même souci de transparence que lors de l'élaboration de la charte associative, qui s'appuie sur les mêmes critères. Cependant, tout dépend de qui décide de l'intérêt local et général. Le risque est d'aboutir à des décisions arbitraires, à l'image de ce qui s'est produit lors du choix des associations qui pouvaient participer ou non à la fête de la ville. La commission paritaire avait proposé de formuler des préconisations pour des aides en nature.

Monsieur HAREL

Comment calcule-t-on un prix coûtant ? Apportons-nous un vrai service ou est-il préférable pour une association de payer un peu plus cher pour obtenir un vrai service ? Le rapport entre la réactivité et le prix n'est pas évident. Quel est l'avantage de ce service ?

Madame CASEL

Les associations ne se limitent pas au champ associatif et culturel. Elles peuvent intervenir dans le social, par exemple. Les prix proposés sont corrects.

Toutes les associations subventionnées y auront droit. Auparavant, la Ville ne récupérait pas toujours les fonds, ce qui sera désormais le cas.

Madame THOMAS

Beaucoup d'associations ne demandent pas de subventions. Il n'est donc pas possible de se limiter à celles qui en reçoivent.

Madame LEYDIER

L'association de la trésorière « *Villejuif sans TAFTA* » remercie Madame CASEL et Monsieur le Maire de cette publicité gratuite qui va permettre d'attirer un public nombreux à la prochaine réunion. L'association « *Villejuif sans TAFTA* » ne demande pas de subvention. Sa participation à la fête de la ville aurait été une bonne occasion de se faire connaître. Je regrette ces échanges. L'association reste en attente d'un courrier qui justifie l'interdiction de sa présence.

Monsieur le Maire

La majorité a pris une position. Si une association anti-TAFTA est présente à une fête de la ville organisée sur les deniers publics, nous avons le devoir d'accueillir une association pro-TAFTA. Il n'est pas question qu'une association défendant une position politique participe à un événement organisé par la ville.

Madame DA SILVA PEREIRA

La commission a adopté l'amendement visant à préciser « *qui ne peut être inférieur ou égal* » tout en gardant « *au prix coûtant* ». Il n'est pas question d'une majoration pour obtenir un meilleur service. Je ne doute pas que les équipes offrent un travail de qualité pour les associations.

Qui va décider de l'intérêt général et communal ? Allez-vous censurer les tracts, comme vous avez essayé de le faire pour le dernier tract de la FCPE ?

Cette aide financière s'ajoute-t-elle aux éventuelles subventions qu'une association perçoit ?

Madame CASEL, s'agissant des critères de choix, il n'est nullement indiqué que seules les associations percevant des subventions pouvaient bénéficier de ce service. Sont concernées toutes les associations répertoriées par la Maison des associations et la Maison des sports. Or tel que le rapport est rédigé, il existe un risque vis-à-vis d'associations dont les propos ne vous plairaient pas, bien qu'elles aient le droit d'exister, aussi bien à Villejuif qu'ailleurs, et de se manifester lors des événements villejuifois. Afin d'éviter ce type de situation, je propose la modification suivante : toutes les associations connues et répertoriées par les services municipaux peuvent bénéficier de ce

service si les contenus des tracts respectent les valeurs de la République et qu'ils ne contiennent pas de propos discriminatoires et racistes. Toutes les associations doivent pouvoir bénéficier de tracts à prix coûtant.

Monsieur LAFON

Le débat sur la différence entre ce qui relève de l'intérêt général ou de questions politiques est intéressant. Ce texte ne semble pas très solide au plan juridique. Tout ce qui touche à la vie de la cité fait partie du politique.

Toutes les communes qui ont voulu mettre en place ce type de distinction sont très à droite, voire à l'extrême droite. Vous risquez de pourrir la vie locale. Vous devriez revenir en arrière et éviter qu'un procès vous soit intenté prochainement.

Monsieur le Maire

Lancez un procès ! Je ne travaille pas sous la menace.

Madame DUBOILLE

La question des associations exclues de la fête de la ville est hors sujet.

Madame DA SILVA PEREIRA, il convient effectivement de corriger le rapport ainsi : « *qui ne peut être qu'égal au prix coûtant* ». Nous allons le modifier.

Monsieur LIPIETZ

Nous ne devons pas du sujet, puisqu'il s'agit bien de déterminer quels documents pourront être imprimés. Je ne suis pas contre l'idée de retenir la notion d'intérêt général, qui correspond à une définition légale. Vous pouvez déduire vos cotisations et vos dons de vos impôts. Le Mouvement de la paix fait partie des associations reconnues. Je ne suis pas certain que le « *Mouvement de la guerre* » soit reconnu d'intérêt général. Si une association contre l'alcoolisme souhaite participer à la fête de la ville, devrez-vous inviter une association pro-alcoolique ? Vous ne vous en sortirez pas ainsi ! La liberté d'association est l'une des lois les plus fondamentales de la loi de 1901. Ne prenez pas ce risque !

Monsieur le Maire

Je vous propose l'amendement suivant : « *intérêt général communal* ».

Madame CASEL

Toutes les associations de Villejuif ont le droit de disposer d'une salle une fois par mois. Elles peuvent soumettre leur dossier à notre dispositif de financement de projets. Il est normal que l'argent des habitants aille à des associations qui mènent des actions sur la ville.

J'ai assisté à la dernière réunion du Mouvement de la paix. Au bout de trois phrases, je me suis fait agresser.

Madame DA SILVA PEREIRA

Votre proposition est encore plus restrictive. Que signifie de mener des actions sur la ville ? La proposition d'un théâtre dans le parc des Hautes Bruyères en collaboration avec le collectif des

habitants du quartier ne répondrait-elle pas à vos critères ? Des associations portent une autre vision que la vôtre. Le Mouvement de la paix prône l'arrêt des armes nucléaires. Elle a le droit de s'exprimer, d'organiser des débats et des manifestations dans cette ville, y compris au sein des écoles et du lycée Darius Milhaud. Les Amis de L'Huma organisent des débats, y compris sur les médias. Ces associations mènent donc des activités sur Villejuif. Certaines d'entre elles ne vous plaisent pas. Mais la Constitution garantit la liberté d'association et d'expression. Vous ne pouvez pas la remettre en cause ici. A partir du moment où une association est répertoriée à Villejuif, qu'elle respecte l'intérêt général et les valeurs de la république, elle doit pouvoir bénéficier de ce service public à prix coûtant.

Madame OUCHARD

Madame DA SILVA PEREIRA, vous parlez toujours de droits, en oubliant les obligations et les devoirs. Nous avons photocopié un document pour rendre service à la FCPE. Vous vous autorisez régulièrement des amalgames sur nos décisions. Nous avons défendu l'intérêt des enfants et de la ville. Pourquoi n'avez-vous pas retenu cette option dans ce quartier qui manque d'équipements ? J'ai beaucoup de difficultés à comprendre vos positions. Vous avez le souci de défendre l'éducation populaire. Pour moi, l'éducation doit favoriser l'équité. Nous nous sommes positionnés pour rendre service à l'intérêt de l'éducation de nos enfants. Nous avons invité des parents à bénéficier d'un bus que la commune a mis à leur disposition pour se faire entendre auprès de la DASEN.

Madame TAILLE-POLIAN

Votre position est totalement arbitraire. Vous êtes en totale contradiction. En début de séance, vous avez indiqué que le développement de la citoyenneté représentait l'un des axes de votre politique de tranquillité et de sécurité. Or vous entravez les associations qui cherchent justement à développer la citoyenneté et la réflexion collective lorsque les sujets ne vous plaisent pas. Vous créez des polémiques.

La liberté d'association doit être totale tant qu'elle ne contrevient pas à la loi. Nous dénonçons vos choix avec force. L'intérêt de Villejuif tient au fait que l'association mène des activités sur notre territoire. Dès lors, toutes les associations doivent toutes avoir les mêmes droits d'accès aux moyens de la municipalité. J'en appelle à plus de raison et d'ouverture d'esprit. Ce sectarisme est indigne de notre ville.

Monsieur le Maire

Je ne m'inscris ni dans une logique de sectarisme, ni de clientélisme.

Je propose de retenir les rédactions suivantes :

« qui ne peut être qu'inférieure ou égale au prix coûtant » ;

« association qui s'inscrit dans l'intérêt général de la commune ».

Madame TAILLE-POLIAN

Je propose l'amendement suivant : *« association dont l'activité a lieu sur le territoire communal ».*

Monsieur BADEL

Si vous retenez l'intérêt général communal, vous pourrez définir ce critère comme vous le souhaitez. Une telle rédaction ouvre la voie au clientélisme que vous prétendez ne pas pratiquer. Il est préférable d'inclure l'ensemble des associations qui interviennent sur la commune ou de conserver la mention « *associations culturelles et sportives* ». L'objectif de ce projet était de se mettre dans la légalité et non pas d'ouvrir une polémique supplémentaire.

Madame CASEL

Nous aiderons l'association France Palestine à diffuser un film.

Monsieur le Maire

Je propose de ne retenir qu'une seule modification à la délibération : « *qui ne peut être qu'inférieure ou égale au prix coûtant* ».

ADOPTION de la délibération amendée, A LA MAJORITÉ

5 CONTRE (M. FERREIRA NUNES avec mandat, Mme TAILLE-POLIAN avec mandat, M. LAFON)

13 ABSTENTIONS (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET avec mandat,

Mme DA SILVA PEREIRA avec mandat, Mme LEYDIER, M. BADEL, Mme BOYER,

M. STAGNETTO, Mmes THOMAS, GANDAIS, HAMIDI, M. LIPIETZ, Mme LAMBERT-DAUVERGNE)

21. Délibération n° 71/2016 : Initiation au codage informatique sur le temps de la pause méridienne - approbation et signature d'une convention avec FAP-EFREI (rapport n° 16-05-301)

Madame YAPO

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Madame CORDILLOT

Cette convention appelle quelques questions. Seules deux écoles vont pouvoir en bénéficier. Il aurait été intéressant de favoriser les écoles du réseau d'éducation prioritaire, de façon à réduire la fracture numérique. Dans chaque école, seul un petit groupe d'enfants pourra participer. Comment seront choisis ces enfants ?

Madame ANREP-LE BAIL

Le choix des écoles est lié à la distance vis-à-vis de l'EFREI et au nombre d'étudiants volontaires.

Concernant le choix des enfants, il leur revient de se porter volontaires pour les activités de la pause méridienne.

Madame OUCHARD

Nous ne retenons pas uniquement les écoles du réseau d'éducation prioritaire afin de ne pas les stigmatiser. Cette initiation est proposée en fonction des animateurs qui souhaitent proposer cette activité avec les étudiants de l'EFREI.

Monsieur le Maire

J'espère que cette phase expérimentale pourra se développer. Si cette activité remporte un succès, l'objectif est de la proposer dans d'autres écoles.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

22. Délibération n° 72/2016 : Aide à la création et diffusion ainsi qu'à l'éducation artistique du théâtre Romain Rolland (TRR) - Attribution d'une subvention et approbation et signature de la convention afférente (rapport n° 16-05-304)

Monsieur CAPORUSSO

Parmi les axes du document d'orientation de la politique culturelle figure l'aide à la création et à la diffusion. Nous proposons d'accompagner quatre créations :

« *La Petite fille aux allumettes* »

« *Les Buffles* »

« *L'Avare* »

« *La Sirène* ».

Il est proposé l'attribution de 30 000 euros pour l'accompagnement à l'activité de création et 17 640 euros pour la mise en œuvre des ateliers théâtre en direction des écoles du réseau de réussite scolaire.

Monsieur le Maire

Les ateliers concernent les écoles Pasteur et Joliot-Curie.

Monsieur HAREL

Combien d'élèves vont bénéficier des ateliers, compte tenu de la somme investie par la commune ?

Monsieur CAPORUSSO

Les classes de CM2 sont visées, soit 60 élèves au total.

Monsieur le Maire

Nous allons vérifier ce chiffre.

Monsieur BADEL

Je me félicite d'une telle initiative. Cependant, je m'étais engagé auprès de certaines familles à vous interpellé sur un autre sujet. Je regrette que vous proposiez de fermer pendant une semaine les centres de loisir en plein été. Je ne comprends pas comment vous pouvez oser prendre une telle décision, qui va concerner des dizaines de familles. Certaines n'ont pas d'autre choix que d'inscrire leur enfant en centres de loisir. Ces derniers offrent aux enfants des activités ludiques, culturelles et

sportives et remplissent un rôle éducatif. Je vous demande de revoir votre position qui exprime un mépris pour les familles qui ont besoin de centres de loisir au cœur de l'été. Je soutiens l'initiative culturelle proposée, qui conduit à dépenser 30 000 euros dans la culture. Je ne veux pas opposer les projets. Mais dans le même temps, vous fermez les centres de loisir pendant une semaine.

Monsieur CAPORUSSO

Voltaire disait « *comparaison n'est pas raison* ». Je ne parviens pas à suivre les méandres de votre esprit.

Monsieur BADEL

Je voterai pour ce projet.

Monsieur CAPORUSSO

Je comprends votre indignation concernant cette fermeture.

Monsieur le Maire

Lors de l'élaboration du budget, nous avons demandé à nos services de nous soumettre des propositions. Parmi elles, il nous a été dit que la fréquentation la plus faible dans les ADL correspondait à la première semaine d'août. Quelques agents en charge des ADL seront présents à cette période. Nous avons pris la décision de prolonger de 15 jours la manifestation estivale qui se déroule dans le parc Pablo Neruda, afin de permettre aux enfants qui ne partent pas en vacances de profiter des animations. Nous finalisons le projet avec les animateurs des centres de loisir pour proposer un encadrement aux 80 enfants concernés. Au-delà de la décision budgétaire, nous avons conscience de la nécessité de proposer des solutions. Nous assumons notre décision.

Madame TAILLE-POLIAN

Dans le cadre des animations proposées au parc Pablo Neruda, les enfants restent sous la responsabilité des parents ou des adultes qui les accompagnent, ce qui est très différent des Accueils de Loisirs (ADL), où les enfants sont confiés pour la journée. Ce dispositif intéresse des parents qui, pour leur grande majorité, travaillent et n'ont pas d'autres possibilités pour faire garder leurs enfants. Le remplacement de l'un par l'autre ne semble pas répondre à la demande des familles. Certes, le nombre d'enfants est moindre à cette période. Néanmoins, le besoin existe.

Nous voterons pour ce rapport d'aide à la création et à la diffusion, car nous sommes favorables à l'action du TRR dans sa globalité. Le rapport mentionne le « *document d'orientation des politiques culturelles* ». Je n'ai pas le souvenir d'avoir eu accès à ce document. Je demande que les Conseillers municipaux puissent en disposer.

Monsieur CAPORUSSO

Je m'engage à vous communiquer ce document.

Monsieur le Maire

Il sera transmis à chaque groupe.

Madame LEYDIER

Je vais voter pour ce rapport.

Nous obtenons quelques réponses en Conseil. Nous apprenons que vous allez organiser des activités dans le parc Pablo Neruda. Quel dommage que vous ne l'ayez pas annoncé dans le courrier adressé aux familles pour les prévenir de la fermeture des centres de loisir ! De nombreux parents étaient en difficulté car, dans la plupart des entreprises, il faut déposer ses congés d'été bien avant le mois d'avril. Villejuif compte un grand nombre de programmes immobiliers comportant des appartements familiaux. Je ne suis pas certaine que cette baisse de la qualité des services publics à destination des familles contribue à donner une bonne image de Villejuif. Cette décision est contradictoire avec votre projet de maire bâtisseur.

Madame OUCHARD

Nous n'avons reçu aucune sollicitation. Nous avons transmis un courrier à l'ensemble des familles pour leur faire part de notre décision de fermer les centres pendant une semaine. Nous devons opérer des coupes budgétaires. Chacun doit trancher dans sa délégation. Je me dois d'assumer cette décision. Les Villejuifois sont capables de s'adapter.

Madame LAMBERT-DAUVERGNE

Je suis interpellée chaque jour par des familles où les deux parents travaillent. Ils ont reçu le courrier le 2 mai, ce qui est très tardif pour modifier les dates de congés, mobiliser les grands parents ou trouver une place dans une colonie de vacances. Certaines femmes demandent à leur employeur si elles peuvent emmener leur enfant au travail. Les réponses ne sont pas toujours favorables. Vous mettez les parents en difficultés. Pour vendre vos beaux appartements, il vaut mieux que les deux parents travaillent pour qu'ils puissent les payer.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

23. Délibération n° 73/2016 : Attribution d'une subvention au théâtre Romain-Rolland pour la tenue du 2ème festival des arts de rue « A pleine rue » 2016 - Approbation et signature de la convention afférente (rapport n° 16-05-305)

Monsieur CAPORUSSO

Nous proposons de réitérer le festival « A pleine rue », qui se déroulera les 4 et 5 juin. Il rassemblera 14 compagnies. Nous vous proposons d'attribuer une subvention de 59 000 euros, qui couvrira différents coûts.

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur FERREIRA NUNES

Quel est le montant de la part des ressources humaines ?

Monsieur CAPORUSSO

Je ne connais pas ce coût.

Monsieur FERREIRA NUNES

Je voudrais m'exprimer au nom de Monsieur LECAVELIER et à titre individuel. Nous ne sommes pas favorables à la création d'un nouvel événement, alors que nous devons arbitrer, parfois dans la douleur, les orientations politiques des années à venir. Etant opposés à la fermeture des ADL en août, et contre la décision de ne pas participer aux initiatives de fêtes de fin d'année des écoles, nous estimons que cette subvention, à laquelle vont s'ajouter les coûts de personnel, aurait permis de maintenir des activités qui nous paraissent plus nécessaires. Il ne nous semble pas choquant, dans un contexte de crise économique, de se résoudre à planifier un événement festif uniquement sur un jour plutôt que sur un week-end. Notre position est personnelle et ne reflète pas l'avis du groupe Villejuif Notre Ville. Nous nous abstiendrons.

Monsieur CAPORUSSO

Je ne vois pas le rapport entre ce moment festif et les ADL ou des coupes budgétaires dans d'autres secteurs. Vous pourriez étendre la même question à toutes les délégations. Nous avons supprimé un grand nombre d'activités pour en favoriser d'autres. Ce choix est largement partagé dans la majorité.

Monsieur le Maire

L'année dernière, cet événement avait bénéficié d'une aide importante de la CAVB, dans la mesure où le théâtre était fermé. Ce festival a rencontré un succès populaire. Il favorise l'accès à la culture.

Madame TAILLE-POLIAN

Nous soutenons ce rapport. La culture est déjà mise en difficulté. Ce tissu est en grave danger.

Madame LOUDIERE

A titre personnel, je vais m'abstenir. J'aurais préféré que ce budget aille aux ADL.

Monsieur LIPIETZ

Cette fête a été pour les Villejuifois un moment très émouvant de « *centralisation* » du vivre ensemble. Cet événement était très professionnel. L'année dernière, au moment du bilan, nous nous étions demandé s'il était possible de relier cet événement à des initiatives locales. Ne peut-on pas instaurer une dialectique entre cet exemple de professionnalisme et les jeunes pour leur montrer qu'ils peuvent aussi monter à un haut niveau ?

Il n'est pas possible d'opposer les ADL et cet événement qui offre du spectacle vivant à une foule de Villejuifois. Il faut utiliser le caractère exemplaire de ce festival de théâtre vivant comme une émulation pour attirer les jeunes vers ces activités.

Monsieur CAPORUSSO

Madame LOUDIERE et Monsieur FERREIRA NUNES, pourquoi n'êtes-vous pas choqués par le budget de la police ? Vous vous acharnez contre ma délégation.

Monsieur FERREIRA NUNES

Le budget de la culture n'est pas celui qui a été le plus sacrifié. Nous critiquons la création d'une nouvelle activité, alors que chacun est amené à opérer des suppressions. Nous estimons que cette

dépense n'intervient pas au bon moment dans le contexte budgétaire actuel. Il s'agit néanmoins d'une superbe initiative. Nous exprimons un choix qui est partagé par d'autres administrés.

Monsieur CAPORUSSO

Appartenons-nous à la même majorité ? Disposons-nous des mêmes chiffres ? Tous les budgets ont été revus à la baisse. Nous avons fait au mieux.

Monsieur le Maire

La réforme de l'Education nationale a conduit des écoles à passer de ZEP en REP. Avec Madame OUCHARD, nous avons été amenés à nous demander s'il était préférable de fermer une semaine les ADL ou de réduire les moyens des écoles Pasteur et Joliot-Curie. Nous avons fait le choix de maintenir le budget sur ces deux écoles. Nous ne voulions pas affecter les enfants sur une année scolaire. Nous avons également décidé de ne pas annuler l'opération « *Coup de pouce* », qui apporte un complément d'aides aux devoirs dans les différentes écoles. Nous avons préféré privilégier la réussite scolaire plutôt que de maintenir une semaine de centres de loisir.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
4 ABSTENTIONS (Mme LOUDIERE, M. FERREIRA NUNES avec mandat, Mme CASEL)

24. Délibération n° 74/2016 : Convention portant organisation et fonctionnement d'un service d'aide médicale initiale (SAMI) entre la commune de Villejuif et l'amicale des médecins de ville de Villejuif - année 2016 - approbation et signature (rapport n° 16-05-302)

Madame DUBOILLE

Les SAMI ont été créés sur proposition du Conseil de l'ordre des médecins pour assurer une permanence de soins médicaux en soirée, le week-end et les jours fériés, dans le but de désengorger les services d'urgence des hôpitaux.

Ce dispositif a été mis en place à Villejuif en 2004. Il a bénéficié du soutien de Villejuif et du Kremlin-Bicêtre, sur la base d'une convention tripartite entre les deux villes et l'association porteuse de la structure. Kremlin-Bicêtre a décidé de se désengager en juin 2015. L'amicale des médecins de Villejuif souhaite poursuivre l'expérience en 2016, ce qui nécessite la signature d'une nouvelle convention.

Dans ce cadre, la ville continuera à mettre à disposition le local sur Henri Barbusse et à prendre en charge les frais d'accueil et de gardiennage, estimés à 65 000 euros.

Un bilan sera réalisé pour analyser le taux de fréquence et la provenance des patients. Il permettra de tirer les conclusions sur une éventuelle reconduction du dispositif en 2017. Dans ce cadre, il est proposé de signer une convention d'une durée d'un an.

La troisième commission a rendu un avis favorable à l'unanimité.

Madame TAILLE-POLIAN

Nous voterons pour ce dispositif, dont nous souhaitons qu'il soit pérennisé. Le bilan annuel doit permettre de se réinterroger sur la poursuite du dispositif en 2017. Compte tenu des difficultés d'accès à la santé et aux soins, il est important d'en assurer la pérennité. C'est la raison pour

laquelle nous exprimons nos craintes vis-à-vis d'une convention limitée à un an. Le SAMI a prouvé son utilité sur le territoire.

Madame DUBOILLE

Je partage votre inquiétude. Le bilan vise à connaître la provenance des patients. Nous ne pourrions pas continuer à financer seuls ce dispositif si une grande partie des patients provient de villes environnantes. Nous pourrions éventuellement poursuivre le dispositif sous d'autres conditions.

Monsieur le Maire

Nous sommes attachés au maintien du SAMI. Une ville s'est désengagée. Si les statistiques démontrent qu'un tiers des patients provient de villes voisines, nous devons les solliciter. Nous ne sommes pas parvenus à mobiliser des aides auprès de différents organismes. Nous devons trouver une solution.

Monsieur BADEL

Il n'est pas logique que Villejuif paie pour des patients qui proviennent en grand nombre d'autres communes. J'ai eu connaissance d'éléments statistiques indiquant que le SAMI est fréquenté par plusieurs communes voisines. Or les habitants d'autres villes n'ont jamais contribué à ce service, contrairement au Kremlin-Bicêtre. Il convient effectivement de trouver des solutions de financement. Les SAMI permettent de compenser en partie la problématique de la baisse du nombre de médecins libéraux et de désengorger les services d'urgence.

Monsieur le Maire

Il serait intéressant d'identifier le nombre de personnes qui se rendraient aux urgences en l'absence du SAMI. L'hôpital Paul Brousse pourrait éventuellement y contribuer.

Monsieur VIDAL

Il importe de trouver une solution intercommunale. Il ne revient pas à Villejuif de porter seule ce dispositif. Il faut savoir bousculer nos voisins.

Monsieur le Maire

Tous les conseillers territoriaux pourraient porter un vœu au sein du T12 pour inciter à mener une réflexion sur les SAMI, leur répartition, et leur prise en charge par le T12.

Monsieur CARVALHO

Villejuif compte une députée européenne et deux conseillers régionaux. Je propose de faire le nécessaire pour que les dossiers soient montés. Il est inadmissible que l'on ne puisse pas obtenir des subventions au regard des fréquentations.

Madame DA SILVA PEREIRA

Si la Ville est la seule à participer au financement, elle ne prend pas directement tout en charge, par exemple le gardiennage. Il est écrit dans la que « *la commune prend également à sa charge exclusive les frais de gardiennage du SAMI* ». Or cette dépense est comprise dans la subvention.

Monsieur le Maire

Je propose d'amender la délibération en remplaçant « *prend également à sa charge exclusive les* » par « *contribue également aux* ».

Madame DUBOILLE

60 % des patients viennent de Villejuif, contre 40 % d'autres communes, dont une majorité du Kremlin-Bicêtre.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

25. Délibération n° 75/2016 : Création d'un comité consultatif relatif aux emprunts toxiques et désignation des conseillers municipaux membres (rapport n° 16-05-102)

Monsieur DUCELLIER

Une opération de refinancement de quatre emprunts toxiques a été menée avec la SFIL en refinançant chacun de ces emprunts par deux nouveaux prêts à taux fixe et à l'aide d'un fonds de soutien. Ces deux opérations ont nécessité la signature d'un accord préalable, mettant fin à l'ensemble des procédures judiciaires engagées.

Lors du Conseil municipal du 8 avril dernier, un vœu sur ce thème a été présenté à l'initiative du groupe des élus Front de Gauche-Parti de Gauche-Mouvement Républicain et Citoyen, pour engager une nouvelle phase de négociation auprès de l'Etat et des banques.

L'Assemblée a décidé de ne pas mettre ce vœu au vote, mais de s'engager à proposer au Conseil municipal suivant la création d'un comité consultatif sur les emprunts toxiques.

Ce rapport a obtenu un avis défavorable de la première commission.

Je voudrais expliquer la position des personnes qui ont émis un avis défavorable. On nous propose de créer un comité consultatif dont les objectifs seraient d'améliorer la prise en charge par l'Etat des opérations de refinancement et de trouver de meilleures conditions de refinancement.

Or nous avons signé un protocole d'accord mettant fin à toute procédure judiciaire concernant ces emprunts toxiques. Ce comité aurait donc un intérêt très limité et risque d'entraîner des dépenses. Par ailleurs, il existe déjà une instance pour débattre de ces sujets : la première commission élargie. Nous sommes contre l'empilement inutile de comités divers et variés. Nous voterons contre ce rapport.

Monsieur le Maire

Lors du dernier Conseil, je m'étais engagé à proposer ce rapport. Pour ma part, je vais m'abstenir, afin d'éviter de prendre tout risque juridique en tant que Maire.

Monsieur BADEL

Vous avez respecté l'engagement d'inscrire ce rapport à l'ordre du jour, mais vous n'allez pas au bout de votre démarche en annonçant que vous vous absteniez. Ce rapport a été rédigé par vos

services et vous l'avez validé. Il ne faut pas craindre absolument de la SFIL qui n'a pas vocation à n'attaquer vigoureusement toute personne qui ose réfléchir.

Monsieur le Maire

J'ai signé un engagement vis-à-vis de la SFIL.

Monsieur BADEL

Compte tenu de la position qu'il a exprimée, j'ai été étonné que Monsieur DUCCELLIER présente ce dossier. Notre objectif n'était pas de créer un comité supplémentaire mais de porter le débat pour faire entendre notre voix. Nous pourrions associer d'autres personnalités à nos réflexions sur ces 17 millions d'euros d'endettement supplémentaire. Compte tenu des conditions léonines dans lesquelles le Conseil a pris cette décision, tourner la page serait une solution facile. Nous souhaitons animer le débat pour interpeller les pouvoirs publics de manière subtile. Notre démarche ne vise pas à attaquer de front la SFIL. L'objet n'est pas la SFIL mais la manière dont la problématique des emprunts toxiques n'a pas été résolue. L'Etat n'est pas allé au bout de sa logique. Non seulement les indemnités de sortie sont faramineuses, mais le taux d'intérêt est loin d'être négligeable alors même que les banques empruntent à taux zéro.

L'objectif n'est pas de faire prendre un risque juridique à la Ville vis-à-vis de la SFIL. Nous pouvons modifier le rapport afin d'éviter au Maire de se placer dans une position délicate en votant ce rapport.

Je ne pense pas que ce comité coûte cher. L'idée n'est en effet pas de se réunir toutes les semaines. Cette réflexion peut se mener dans le cadre de la première commission élargie. La création du comité en tant que telle importe peu. La démarche consiste à associer des partenaires et des personnalités. Compte tenu de l'enjeu, ce sujet mérite d'être correctement traité.

Monsieur le Maire

Je m'abstiendrai compte tenu de l'engagement que j'ai pris vis-à-vis de la SFIL. Je n'ai pas indiqué que j'étais favorable ou défavorable.

Monsieur HAREL

Je suis très surpris par vos propos. L'Union Citoyenne serait aux commandes de la commune depuis plus de 30 ans. Nous serions responsables de cette situation. Nous subissons la situation que nous avons trouvée en arrivant. Certes, nous avons signé un accord dans des conditions déplorables, mais il nous offrait une visibilité sur l'avenir. Quand une collectivité s'engage à ne pas lancer une procédure, il est délicat de créer une commission officielle dont l'objet est de remettre en cause cet engagement.

La proposition de Monsieur DUCCELLIER consiste à organiser des séances de travail régulières en première commission élargie. Les groupes politiques sont ensuite libres de mener des démarches politiques.

Ce problème est le fruit de la décision du 3 janvier 1973 qui interdit à l'Etat d'emprunter auprès de la Banque de France. Je suis favorable à ce que nous réfléchissions à cette question en première commission élargie. La création d'une commission spéciale est très risquée sur le plan juridique vis-à-vis de l'accord que nous avons voté en Conseil.

Madame CORDILLOT

Il ne s'agit pas de dénoncer l'accord signé avec la SFIL, mais de continuer à rechercher des solutions plus favorables.

Sur la forme, le règlement intérieur ouvre deux possibilités concernant l'élargissement des débats sur un certain nombre de points. Selon l'article 48, *« en vue d'éclairer les débats de celles-ci sur proposition du Maire, du vice-président ou de l'adjoint chargé du secteur, et en accord avec le Conseil municipal, la commission peut élargir ses travaux à toute personne qu'elle juge utile de consulter pour formuler son avis et peut se tenir dans les quartiers autant que de besoin. »* Il est donc possible d'impliquer citoyens ou à des personnes engagées dans des associations qui travaillent sur les questions de dettes.

Par ailleurs, l'article 53 porte sur la création de comités consultatifs : *« Ils permettent de regrouper, sous la présidence d'un Conseiller municipal désigné par le Maire, des représentants du Conseil municipal, des personnalités extérieures à l'assemblée délibérante, personnes particulièrement qualifiées ou directement concernées par les affaires soumises à l'avis du comité, et notamment représentants d'associations exerçant leur activité dans la commune ».*

La proposition formulée correspond à cette possibilité offerte par le règlement intérieur. Pour la première fois, nous proposons de créer un comité qui permettrait d'élargir le regard et l'analyse en y incluant par exemple des avocats fiscalistes. Le fait que la majorité vote contre ne constitue pas un signe de démocratie.

Monsieur FERREIRA NUNES

L'accord avec la SFIL interdit toute poursuite judiciaire mais n'interdit pas de réfléchir à d'autres solutions. J'estime que nous serons plus forts à plusieurs. Le Conseil doit pouvoir porter le débat. Nous souhaitons cependant amender la délibération pour supprimer le recours à une prestation extérieure, car nous ne disposons pas de moyens suffisants.

Monsieur le Maire

L'engagement pris dans l'accord ne porte pas uniquement sur les poursuites judiciaires. Il s'agit d'un engagement global.

Le règlement intérieur prévoit la création du comité. Je soumettrai d'ailleurs le projet d'un comité concernant le T12 en juin. Dans le cas présent, j'ai proposé une délibération suite aux échanges autour du vœu lors de la précédente séance.

Madame LEYDIER

Personne n'était satisfait de signer cet accord. Chaque groupe a souligné combien les clauses de sorties étaient coûteuses. Certes, nous connaissons désormais le montant de la dette. Mais nous ne savons pas s'il peut être réduit en dehors du recours contentieux. D'autres communes réfléchissent à des solutions innovantes.

Ce comité a vocation à s'ouvrir à des citoyens. Je crois en l'intelligence collective. Je suis certain que nous pourrions compter sur de nombreux citoyens pour être force de proposition. Villejuif ne compte pas que des jardiniers, mais aussi des économistes qui pourront nous éclairer.

Monsieur LIPIETZ

La création de ce comité est effectivement prévue par le règlement de notre Conseil. Je comprends Monsieur le Maire qui ne souhaite pas s'engager personnellement dans l'adoption de cette délibération. Néanmoins, vous n'agissez qu'en tant qu'exécutif d'une décision collective. Vous êtes couvert par la protection fonctionnelle.

La rédaction de la délibération me satisfait parfaitement. Le deuxième considérant explique que nous pouvons travailler sur deux pistes :

le lobbying auprès de l'Etat pour mieux prendre en charge l'indemnité de sortie ;

la recherche de refinancements plus favorables pour financer cette indemnité de sortie.

Le syndicat de la géothermie vient de négocier un emprunt au taux directeur de la BCE qui est négatif, plus 0,5 %. Il est possible d'emprunter à 0,22 %. L'Etat ne pourrait-il pas se porter garant des 200 villes victimes des emprunts toxiques ? Une telle démarche ne vise pas à provoquer la SFIL. L'Etat pourrait consentir un effort supplémentaire dans le but de relancer la capacité d'emprunt et de financement des territoriales en les aidants à emprunter à un taux plus favorable.

Nous voterons pour.

Monsieur HAREL

Si nous trouvons une solution plus intéressante, nous ne pouvons pas remettre en cause notre engagement.

Monsieur LAFON

Il existe d'autres solutions d'emprunt. Le fait de mener des réflexions sur le financement des collectivités territoriales est un sujet intéressant en lui-même.

Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

ADOPTION, A LA MAJORITÉ

*20 CONTRE (Mme DUBOILLE avec mandat, MM. CARVALHO, BOUNEGTA, Mme GRIVOT avec mandat, M. DUCCELLIER avec mandat, Mme OUCHARD, M. MONIN avec mandat, Mmes DUMONT-MONNET avec mandat, ANREP-LE BAIL avec mandat, MM. MILLE, MOSTACCI, Mme ARLE, M. HAREL avec mandat)
1 ABSTENTION (M. LE BOHELLEC)*

Monsieur le Maire

Concernant la composition du comité, je propose de désigner un représentant par groupe. Monsieur HAREL a demandé un amendement du règlement intérieur qui sera soumis en conférence des présidents. La composition finale du comité dépendra de la décision prise en conférence des présidents.

Monsieur VIDAL

L'article 37 précise clairement que les membres de l'Union Citoyenne ne peuvent être issus que des listes du premier tour. Par conséquent, Monsieur HAREL ne peut pas appartenir à l'Union Citoyenne.

Un amendement au règlement intérieur ne peut pas se décider en conférence des présidents, mais en Conseil municipal. A ce jour, Monsieur HAREL reste dans l'opposition, à moins qu'il ne décide de rejoindre le groupe de Monsieur OBADIA.

La désignation des représentants au comité ne peut tenir compte que des groupes tels qu'ils sont composés aujourd'hui.

Monsieur CARVALHO

Sauf erreur de ma part, Monsieur HAREL menait une liste au premier tour. Je ne m'oppose pas à ce que cette modification soit acceptée.

Monsieur BOUNEGTA

Je propose à Monsieur HAREL de rejoindre notre groupe.

Monsieur le Maire

Chaque groupe existant au sein du Conseil doit désigner un représentant. Monsieur HAREL faisant partie d'un groupe, il peut désigner un représentant.

Je voudrais que les noms me soient proposés avant lundi soir au plus tard.

Monsieur BADEL

Il convient de définir le nombre de personnalités qualifiées.

Monsieur le Maire

Je propose que ce nombre soit équivalent à celui des membres.

Les représentants suivants sont désignés :

M. BOKRETA, groupe Nouvelle dynamique pour Villejuif,

M. VIDAL, groupe VillejuifnotreVille,

M. HAREL, groupe HAREL pour une force d'union et d'espoir,

M. LIPIETZ, groupe L'avenir à Villejuif,

M. LAFON, groupe des élus socialistes,

Mme DA SILVA PEREIRA, groupe des élus communistes, citoyens, Front de gauche,

Mme LEYDIER, groupe des élus du Parti de Gauche et Mouvement Républicain et Citoyen.

26. Vœux

a. Vœu POUR LA MIXITE SOCIALE ET SUR LE PLAN ANTI GHETTO DU CONSEIL REGIONAL

Monsieur HAREL

Je regrette que nous ne sachions pas quel groupe présente les vœux. Cette précision devrait être stipulée.

Monsieur FERREIRA NUNES

Lors du premier examen de ce vœu, plusieurs amendements ont été déposés. Il a été décidé de le reporter. L'une des demandes consistait à étendre le vœu à l'ensemble du Conseil. C'est la raison pour laquelle il n'est pas porté par un groupe politique.

Monsieur le Maire

A la suite du précédent Conseil, j'ai missionné Monsieur FERREIRA NUNES d'échanger avec les présidents de groupe. Je ne suis pas perturbé de présenter un vœu au nom du Conseil.

Monsieur FERREIRA NUNES

Toutes les demandes de modification qui faisaient consensus ont été retenues. Le vœu a été envoyé aux présidents de groupe le jour de la conférence des présidents.

Plusieurs conseillers municipaux manifestent leur désapprobation.

Monsieur le Maire

Visiblement, ce vœu n'a pas donné lieu à des échanges avec les représentants de groupe.

Monsieur FERREIRA NUNES

Les échanges avaient eu lieu pendant le Conseil. J'ai repris les points qui faisaient consensus.

Monsieur LIPIETZ

J'ai reçu la proposition de vœu, mais nous n'avons jamais été associés.

Nous ne pouvons pas approuver le fait que Villejuif n'ait plus droit à des subventions. Le PLU prévoit 25 % de logements sociaux dans les constructions neuves, ce qui va nous maintenir à un taux d'environ 36 %.

Monsieur le Maire

La liste des villes qui ne pourront pas bénéficier de l'aide régionale sur les logements très sociaux a été publiée il y a quelques semaines. Villejuif n'y apparaît pas car la ville n'a pas atteint 30 % de logements très sociaux.

Monsieur LIPIETZ

La liste pourrait changer l'année prochaine.

Pourquoi serions-nous punis de respecter le PLH et ses objectifs ?

Monsieur le Maire

Monsieur LIPIETZ.

Monsieur LIPIETZ

Laissez-moi finir !

Monsieur le Maire

Allez-y.

Monsieur LIPIETZ

Il n'a été tenu aucun compte de notre deuxième critique. Le malus va concerner les villes qui dépassent 30 % ou qui n'ont pas atteint 25 %. Par conséquent, toutes les subventions seront concentrées sur les villes dont le taux de logements sociaux est compris entre 25 et 30 %.

Notre groupe votera contre.

Madame TAILLE-POLIAN

Le vœu n'est pas clair. Il remet en cause deux délibérations du Conseil régional. La première délibération porte sur le choc de simplification. Elle supprime les conditionnalités de bonus-malus d'aides de la région pour les villes rencontrant des problématiques sociales ou portant des projets écologiques. Par ailleurs, la Région est passée de 32,7 millions d'euros d'aides exécutés en 2015 pour la construction de logement de type PLAI à un budget de 25 millions d'euros. Pour les logements de type PLUS, l'aide passe 37,8 à 35 millions d'euros. Auparavant, la région ne subventionnait pas les logements de type PLS. La baisse de subvention aux PLAI permet d'abonder la ligne budgétaire des PLS, qui s'élève à 10 millions d'euros.

Je m'interroge sur votre positionnement, Monsieur le Maire. Certes, la Ville de Villejuif n'a pas atteint 30 % de PLAI. Mais la délibération sur le choc de simplification qui ne permet plus d'apporter un bonus aux villes particulièrement en difficulté. Par conséquent, Villejuif perdra des moyens en raison de la politique de Madame PECRESSE que vous soutenez.

Monsieur le Maire

Comme je l'ai exprimé lors du précédent Conseil, il est inadmissible que des villes n'atteignent pas le seuil prévu par la loi SRU. Ce point manque à la délibération votée en région.

Villejuif ne fait pas partie des villes comportant plus de 30 % de logements très sociaux. Pour répondre à Monsieur LIPIETZ, si nous construisons 25 % de logements de type PLAI pendant 15 ans, nous n'atteindrons jamais 30 % de PLAI sur le territoire. Nous pourrions donc toujours bénéficier de l'aide régionale pour les PLAI. C'est la raison pour laquelle Villejuif, malgré ses 39 % de logements sociaux, n'apparaît pas dans les villes impactées par ces décisions.

Monsieur FERREIRA NUNES

L'objectif de ce vœu est de se donner les moyens de parvenir à un minimum de 30 % de logements sociaux dans l'ensemble de la région, de façon homogène. Je ne comprends pas les propos de Monsieur LIPIETZ.

La Région ne doit plus aider les communes qui préfèrent payer des amendes, par opportunisme électoral, pour ne pas porter la mixité sociale sur leur commune. Ce vœu appelle la Région à maintenir le budget pour les logements sociaux.

Monsieur le Maire

Le régulateur de l'application de la loi SRU est bien l'Etat.

Madame TAILLE-POLIAN

Dans la réglementation antérieure, votée par la Région, les villes qui ne respectaient pas l'objectif de la loi SRU subissaient un malus dans leurs subventions. Cette délibération a été supprimée.

Vous êtes en contradiction avec votre engagement de défendre les intérêts des Villejuifois au sein de l'enceinte régionale.

Monsieur CARVALHO

Qui sommes-nous pour demander d'atteindre le seuil de 30 % alors que le seuil fixé par la loi SRU est de 25 % ? Je ne peux pas voter pour ce vœu.

Si une ville n'atteignait pas les 25 %, elle ne pourrait plus toucher de subsides pour les logements sociaux. Qu'advierait-il en cas de changement de politique ou de majorité ? Pouvons-nous appeler à bloquer toutes les subventions pour les activités culturelles, sportives, scolaires ?

Monsieur FERREIRA NUNES

Le vœu précise bien que sont visées les villes qui ne respectent la loi SRU et qui ne portent pas de plan ambitieux.

Monsieur le Maire met le vœu aux voix.

REJET, A LA MAJORITÉ

8 POUR (Mme LEYDIER, MM. BADEL, VIDAL, CAPORUSSO,

Mme LOUDIERE, MM. FERREIRA NUNES avec mandat, M. LAFON)

15 ABSTENTION (Mme CORDILLOT, M. PERILLAT-BOTTONET avec mandat,

Mme DA SILVA PEREIRA avec mandat, M. STAGNETTO avec mandat, Mme THOMAS avec mandat,

Mme GANDAIS, M. LIPIETZ avec mandat, Mme ARLE, M. HAREL avec mandat)

b. VŒU RELATIF A L'AIDE TECHNIQUE A L'ORGANISATION D'UNE « PRIMAIRE » EN VUE DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE

Monsieur VIDAL

Ce vœu relatif à la mise à disposition de moyens municipaux à destination des formations politiques souhaitant organiser leur concours de beauté interne a fait débat au sein de notre groupe. Nous sommes arrivés sinon à un consensus, au moins à partager quelques considérations, à commencer par la motivation de ce vœu. Ainsi donc dès le premier alinéa, il est question de favoriser

l'expression de la démocratie citoyenne dans notre ville. Pourtant, il m'avait semblé que la ferveur de l'expression politique n'était plus à démontrer, pour le meilleur comme pour le pire d'ailleurs. La politique et l'expression démocratique sont partout à Villejuif et se manifestent au travers de l'ensemble des moyens existant. Chacun se saisit de toute occasion pour s'exprimer, débattre, liker, partager, manifester, voter, pétitionner, tracter...

La conjonction d'événements récents interroge. Comment défendre le refus de mettre à disposition des moyens à destination de petites associations locales politisées et le déploiement du tapis rouge à des formations nationales tout à fait politiques et disposant par ailleurs de moyens importants encadrés par la loi ? Pour rappel, leurs financements publics sont déterminés selon leur succès aux dernières élections législatives et leur représentation au Parlement. En 2015, selon ces règles, le PS a reçu près de 25 millions d'euros et Les Républicains 18,5 millions d'euros. Ces mêmes partis seraient bénéficiaires des moyens matériels proposés par ce vœu !

Pour finir, nous nous sommes étonnés que la mise à disposition de moyens supplémentaires de la ville prenne la forme d'un vœu qui s'adresse habituellement à une autorité supérieure. Le résultat se veut néanmoins le même. Ses auteurs ont peut-être souhaité limiter le risque juridique.

Les motivations de ce vœu, les moyens mis à disposition, la responsabilité des partis et les garanties contre une immixtion toujours risquée de partis dans notre appareil communal ne nous semblent pas sécurisés par un tel texte.

Que les partis fassent seuls leur affaire de concours de beauté internes. Nous ne doutons pas que notre municipalité saura se montrer à la hauteur d'une bonne expression démocratique sans entrave lors de la prochaine campagne électorale.

Madame CORDILLOT

Ce vœu ne nous a été communiqué qu'aujourd'hui, contrairement à ce que prévoit le règlement intérieur.

J'ai failli exploser de rire. Le vœu commence par énoncer que « *la municipalité souhaite permettre toute l'expression de la démocratie citoyenne dans la ville* », alors que vous n'avez de cesse de museler tous ceux qui ne pensent pas comme vous. L'objectif du vœu est la primaire de la droite, ce qui ne relève pas de l'intérêt général, et encore moins de l'intérêt communal.

Si vous décidez de mettre à disposition un certain nombre de moyens, ils doivent être identifiés de manière très concrète. Il ne s'agit pas d'une élection mais d'une initiative prise par des partis politiques. Afin d'éviter toute confusion, si des locaux sont mis à disposition, il ne peut s'agir des salles servant habituellement de bureau de vote.

Le vœu prévoit que l'information municipale puisse se faire le relais de cette initiative. Le journal municipal n'a pas annoncé la commémoration de la journée de souvenir des déportés. En revanche, il devrait annoncer les primaires de la droite, la ficelle est un peu grosse ! Nous voterons contre ce vœu.

Monsieur HAREL

J'estime que la question de l'éventuelle contribution de la municipalité à l'organisation de primaires pour les élections présidentielles doit être tranchée en conférence des présidents. La décision sera rapportée devant le Conseil. De plus, il paraît totalement aberrant que la ville en fasse la publicité à travers son site ou de tout autre support. Je suis totalement contre ce vœu.

Monsieur le Maire

Je partage vos propos.

Monsieur VIDAL

Je propose de retirer ce vœu. Il provient de la majorité et s'adresse à vous-même. Une circulaire encadrant l'organisation de primaire existe. Il convient de s'y référer.

Monsieur le Maire

Je suis favorable au retrait de ce vœu. Si la ville est sollicitée, je m'engage à ce que les primaires ne se tiennent pas aux frais de la municipalité. Des salles ou du matériel pourront être mises à disposition. Mais il n'est pas question d'en faire une publicité.

Monsieur BADEL

Cette nouvelle version du vœu introduit l'idée de mettre les moyens de communication de la ville à disposition des primaires. Je ne peux pas défendre cette position. Je ne vois pas l'intérêt de ce vœu. Une circulaire existe. La primaire de 2012 s'est tenue dans des conditions correctes.

Madame GANDAIS

J'aimerais que les personnes présentant des vœux aient l'honnêteté de les défendre. Avant de déposer un tel texte, ces personnes pourraient prendre la peine de consulter les formations politiques.

La circulaire détermine l'organisation des primaires. Il n'est pas interdit que la ville mette à disposition des agents municipaux, à condition que les organisations politiques les prennent en charge.

Ce vœu va au-delà de ce que prévoit la circulaire. J'ai les plus grands doutes sur la légalité du vœu concernant la publicité accordée à cette primaire par les outils de communication de la ville.

Monsieur CARVALHO

Les primaires ne sont pas exclusives à la droite. Faciliter tout ce qui précède une élection est une tradition républicaine de cette commune. En revanche, je me demande à quoi sert ce vœu.

Monsieur le Maire

Je vous propose de retirer le vœu.

Nous appliquerons la loi.

Le Vœu est retiré à la suite du débat, et il n'est pas procédé au vote.

c. VŒU RELATIF A LA DEMANDE L'OCTROI D'EFFECTIFS ET DE MOYENS SUPPLEMENTAIRES EN FAVEUR DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

Monsieur CAPORUSSO

De 2002 à 2012, les mandats de Messieurs CHIRAC et SARKOZY initièrent de nombreuses réformes du système éducatif. Elles furent imposées malgré de nombreuses oppositions du corps enseignant et des parents d'élèves. Pendant cette période, les efforts de financement ne cessèrent de diminuer de plus d'un point du PIB. En 2012, le budget du ministère de l'Education nationale représentait 21 % du budget de l'Etat, contre 28 % en 2007. Depuis 2002, la baisse du nombre d'enseignants fut notable. Ainsi, 154 700 postes furent supprimés entre 2002 et 2012. Ce phénomène s'est accéléré avec le mandat de Monsieur SARKOZY au nom du principe du non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux.

Bien plus désastreuse est la réalité, car les 154 700 postes intègrent les 45 000 emplois aidés. Pendant cette période, seules 7 % des suppressions affectèrent les établissements privés, alors qu'ils accueillent généralement des élèves socialement favorisés.

La politique menée sous ces deux quinquennats ne permit pas de revaloriser le statut des enseignants. Leur rémunération a connu un déclin significatif en comparaison des autres pays de l'Union européenne. Une part croissante de la rémunération des enseignants est consolidée par des heures supplémentaires, au détriment des recrutements et de la qualité de l'enseignement.

Enfin, concernant la formation des enseignants, Monsieur SARKOZY a mené une réforme contestée. Les IUFM furent intégrés aux universités. Cette désastreuse réforme a posé de très nombreux problèmes. Le vivier des candidats aux métiers d'enseignant a fortement régressé. Le nombre d'abandons de jeunes enseignants n'a jamais été si élevé sous la Ve République.

Telle est la triste réalité à laquelle notre gouvernement a dû faire face.

Monsieur le Maire

Peu importe la couleur politique du gouvernement. Ce vœu porte sur une situation précise : les enfants de nos écoles ne disposent pas d'une continuité d'apprentissage depuis le début du mois de janvier. Il vise à contester les conditions d'éducation et d'encadrement des enfants, ce qui n'a rien à voir avec une posture politique. Nous n'avons pas à tirer le bilan de telle ou telle politique. Récemment, pendant une journée, 27 classes n'avaient pas d'enseignant. A l'école Paul Langevin, l'enseignant d'une classe de CM2 n'a pas été remplacé pendant huit semaines.

Monsieur FERREIRA NUNES

2 172 postes de remplaçants ont été créés dans le premier degré de 2013 à 2015, après 1 566 suppressions de 2008 à 2012 par la majorité précédente. Nous n'avons que remplacé les suppressions alors que la demande a progressé. Le plan de recrutement d'enseignants lancé par le gouvernement est en passe de donner ses fruits. Un effort sans précédent a été annoncé en décembre 2015, avec la création de 6 639 postes d'enseignants pour la rentrée scolaire 2016, dont 3 835 postes pour le premier degré.

Le groupe VNV estime qu'il existe une obligation de résultat dans le domaine de l'éducation des plus jeunes. Nous portons une exigence pour que l'école de la République offre une éducation de qualité. Elle se doit de donner à tous les moyens d'apprendre dans de bonnes conditions. Le manque de remplaçants constitue un facteur d'inégalité que nous espérons voir régler dès la rentrée 2016.

La majorité du groupe VNV ne votera pas ce vœu. Alain LECAVELIER, en revanche, va voter pour.

Monsieur le Maire

J'ai milité auprès de la DASEN pour que le département soit déclaré en situation d'état d'urgence, comme la Seine-Saint-Denis. En début d'année, le concours devait permettre de procéder à 100 recrutements. Or seuls 15 ont eu lieu. Nous faisons face à une problématique de remplacement importante à Villejuif, y compris dans des écoles classées en REP. Il manque 85 postes pour assurer les remplacements. L'année dernière, nous ne nous étions pas manifestés, car les remplacements étaient correctement opérés. Je me moque des chiffres nationaux.

Madame TAILLE-POLIAN

J'appelle chacun à trouver la voie du consensus. La situation de Villejuif n'est pas normale. Notre député, Monsieur LE BOUILLONNEC a interpellé Madame la ministre à ce sujet. Il n'est pas normal que des élèves de CM2 n'aient pas classe pendant plusieurs semaines.

Il est plus difficile de reconstruire que de casser. La situation actuelle découle des suppressions de postes antérieures. Je propose de trouver une formulation qui permette un consensus. Les enfants de Villejuif ont besoin que nous trouvions des solutions au plus vite.

Je propose d'ajouter le texte suivant : « *Malgré l'organisation d'un deuxième concours et l'augmentation de postes de remplaçants supplémentaires, l'Education nationale est dans l'incapacité de remplacer les enseignants absents cette année* ». Nous devons être unis pour les enfants de cette ville.

Monsieur le Maire

Seule m'importe la situation des enfants. Je propose de retenir votre amendement.

Lors du précédent Conseil territorial, j'ai également saisi le député à ce sujet.

Madame ANREP-LE BAIL

Si nous voulions faire de la politique, nous pourrions également rappeler que la mise en place des rythmes scolaires a « tué » les enseignants et les enfants.

Madame CORDILLOT

Cette situation est inacceptable. J'ai participé à toutes les manifestations. Je voterai ce vœu car les enfants de Villejuif ont besoin d'enseignants.

Cependant, je ne peux pas accepter que l'on balaie d'un revers de main l'origine des difficultés. On ne peut pas soutenir les suppressions de postes de fonctionnaires au niveau national et regretter qu'il manque des enseignants dans sa ville. Nos écoles font aujourd'hui face à de nombreuses difficultés, que ce soit en termes de nombre d'enfants par classe ou de remplacement des enseignants. J'appelle à ce que chacun mette en relation les décisions nationales et leur traduction sur le terrain.

Monsieur le Maire

Certains connaissent mon engagement pour l'éducation avant d'avoir été élu. Les positions de l'association à laquelle j'appartenais ne sont pas en contradiction avec ma position actuelle.

Madame LEYDIER

Je me félicite de vous voir vous intéresser au sort des enfants après avoir annoncé la fermeture des centres de loisir cet été.

Je souhaite qu'il soit rappelé que ce vœu a été proposé par le groupe Les Républicains, sachant que les candidats à la présidentielle sont actuellement dans une surenchère s'agissant de la suppression du nombre de fonctionnaires. Assumez vos choix et vos orientations.

Monsieur FERREIRA NUNES

L'amendement proposé par Madame TAILLE-POLIAN nous convient.

Monsieur BOUNEGTA

Il faut éviter de faire de la politique politicienne. Ce vœu défend l'intérêt de nos enfants.

Monsieur le Maire

Nous tenons à féliciter les parents de l'école Paul Langevin qui nous ont demandé la possibilité d'utiliser la salle de la MPT pour mettre en place des cours de rattrapage. Je tiens à saluer cette initiative citoyenne.

Nous rencontrons la DASEN le 26 mai. Nous porterons ce vœu. Nous allons également l'interroger sur des possibilités de rattrapage, éventuellement pendant la période d'été.

ADOPTION, avec l'amendement proposé, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS
1 ABSTENTION (Mme ARLE)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 2 heures 25.

Jean-François HAREL
Secrétaire de Séance



Franck LE BOHELLEC
Maire
Conseiller Régional d'Ile-de-France

